

rappport

minority
rights
group
international

AFCF

SOS – Esclaves

Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratines en Mauritanie





Femme Haratine, Nouakchott.

Michael Hylton pour Anti-Slavery International

Remerciements

Le présent rapport a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce rapport est de la seule responsabilité du Minority Rights Group International et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Auteur

Paige Wilhite Jennings a travaillé avec des organisations intergouvernementales et des ONG en Afrique centrale, Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes sur un éventail de préoccupations relatives aux droits de l'homme. Au cours des dernières années, son travail a porté en particulier sur les minorités et les droits des enfants.

MRG tient à remercier chaleureusement l'aide précieuse de recherche d'Isabelle Younane, et des interviews conduites par Aichetou Ahmed et Salimata Lam pour les études de cas.

L'Association des Femmes Chefs de Famille

AFCF est une organisation de défense des droits humains créée en 1999 à travers le récépissé N° 0626/MIPT du 17 Août 1999. L'AFCF est animée par une équipe pluridisciplinaire composée de sociologues, de nutritionnistes et de spécialistes en économie de développement et de communication.



© Minority Rights Group International 2015

Tous droits réservés

Le contenu de cette publication peut être reproduit pour but d'enseignement ou à d'autres fins non commerciales. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme à des fins commerciales sans l'autorisation expresse préalable des porteurs de copyright (droits d'auteurs). Pour plus d'informations, veuillez contacter MRG. Un enregistrement de catalogue CIP de cette publication est disponible à la British Library. **ISBN 978-1-907919-61-9. Publié** Avril 2015.

Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratines en Mauritanie est publié par MRG comme une contribution à la compréhension publique de la question qui forme son sujet. Le texte et les opinions de l'auteur ne représentent pas nécessairement dans tous les détails et tous les aspects, l'opinion collective de MRG.

SOS-Esclaves

SOS-Esclaves est une association de droits humains qui a vu le jour depuis 1995 et a été reconnue légalement en 2005 par le récépissé N°0069MIPT/DAPLP/SLP DU 17/05/2005. Elle intervient principalement dans l'éradication de l'esclavage par ascendance et s'est imposée comme autorité où ONG ressource en cette matière grâce à l'appui d'ANTI Slavery International, qui a assuré à l'association un appui institutionnel qui a aidé à sa professionnalisation.

Minority Rights Group International

MRG est une ONG qui travaille à garantir les droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques et des peuples autochtones à travers le monde, et à promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. Nos activités sont centrées sur le plaidoyer international, la formation, la publication et la diffusion. Nous sommes guidés par les besoins exprimés par notre réseau de partenaires composé des organisations, à travers le monde, représentant les minorités et les peuples autochtones.

MRG travaille avec plus de 150 organisations dans près de 50 pays. Notre conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, compte des membres de 10 pays différents. MRG a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et un statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). MRG est enregistrée comme une organisation caritative et une société limitée par garantie de droit anglais. Organisation caritative enregistrée N° : 282305, société limitée n° 1.544.957.

Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratines en Mauritanie

Table de matière

Principales conclusions	2
Résumé	3
Introduction	5
L'esclavage en Mauritanie	5
La discrimination à l'égard Haratines comme groupe	5
La situation des femmes en Mauritanie	5
Méthodologie	6
Aperçu historique de l'esclavage des Haratines en Mauritanie	7
Contexte	7
Les origines de l'esclavage	7
Abolition et au-delà: faire face à l'esclavage et son héritage	8
Situation actuelle des femmes Haratines	10
La situation des femmes Haratines encore dans l'esclavage	10
La situation des femmes Haratines nouvellement émergées de l'esclavage	13
La situation des femmes Haratines nées libres	15
Facteurs et aspects de la marginalisation	23
Les femmes Haratines en tant qu'individus	23
Les femmes Haratines dans la famille	23
Les femmes Haratines dans la société	24
Recommandations	25
Notes	27

Principales conclusions

Key findings

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• L'esclavage existe encore en Mauritanie, en dépit d'être officiellement criminalisé, avec des dizaines de milliers de la population Haratine du pays vivant dans la servitude totale. Les Haratines asservis, en particulier les femmes, sont régulièrement battus, intimidés, séparés de force de leurs familles et soumis à une série d'autres violations des droits humains, y compris l'agression sexuelle. | <ul style="list-style-type: none">• Ces inégalités sont le résultat de l'indifférence et même la complicité des autorités et des institutions juridiques. L'esclavage et d'autres formes d'exploitation persistent en grande partie à cause de l'impunité des coupables. Sans accès à la justice, la participation politique et d'autres droits, les femmes Haratines restent vulnérables à l'exploitation, l'agression sexuelle et d'autres abus. Malgré cela, beaucoup de femmes Haratines ont travaillé courageusement pour surmonter ces obstacles et atteindre une plus grande autonomie dans leur propre vie. |
| <ul style="list-style-type: none">• La marginalisation des Haratines en Mauritanie, outre le maintien de ces abus, les expose également à la stigmatisation au-delà du système de l'esclavage. La situation est particulièrement grave pour les femmes qui sont victimes de discrimination en raison de leur sexe et du fait d'être Haratine. En conséquence, même après avoir échappé à la servitude, les Haratines libérés et leurs descendants sont incapables d'obtenir des services de base comme l'éducation et luttent toujours pour s'intégrer dans la société mauritanienne. | <ul style="list-style-type: none">• La promulgation de l'interdiction de l'esclavage, entreprise avec le plein engagement de l'État et des services d'application de la loi, est une première étape nécessaire et urgente pour assurer la protection des femmes Haratines contre les violations flagrantes des droits de l'homme. Toutefois, un programme plus global de réforme sociale, juridique et institutionnelle doit également être entrepris pour assurer que les femmes Haratines libres et celles autrefois asservies soient en mesure d'accéder aux droits, services et aux opportunités de vie sûre et équitable. |

Résumé

La Mauritanie est régulièrement classée comme le pire endroit au monde où existe l'esclavage, avec des dizaines de milliers de personnes toujours réduits en servitude totale. Cette pratique, en dépit d'être officiellement criminalisée, continue d'être maintenue par la marginalisation systématique de la grande population Haratine de Mauritanie. L'incapacité persistante du gouvernement, des forces de sécurité et d'autres intervenants de protéger cette communauté, l'a laissée exposée à l'exploitation et la déshumanisation généralisée. La situation est particulièrement précaire pour les femmes Haratines, qui sont victimes de discrimination en raison de leur sexe mais aussi de l'origine ethnique.

Ce rapport de Minority Rights Group International (MRG), *Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratines en Mauritanie*, s'appuie sur la recherche et de nombreux témoignages directs des femmes Haratines. En plus de souligner la réalité quotidienne des abus et l'oppression vécus par les personnes en servitude - allant de l'exploitation au travail, l'intimidation et la soumission au viol, la violence et la séparation forcée des familles - il explore aussi comment les Haratines anciens esclaves et leurs descendants se heurtent encore à la stigmatisation généralisée et le manque d'accès aux nécessités tels que l'éducation, les droits fonciers et la participation politique. En conséquence, de nombreux anciens esclaves mènent une véritable lutte pour s'intégrer dans la société mauritanienne, même après avoir nominalement obtenu leur liberté.

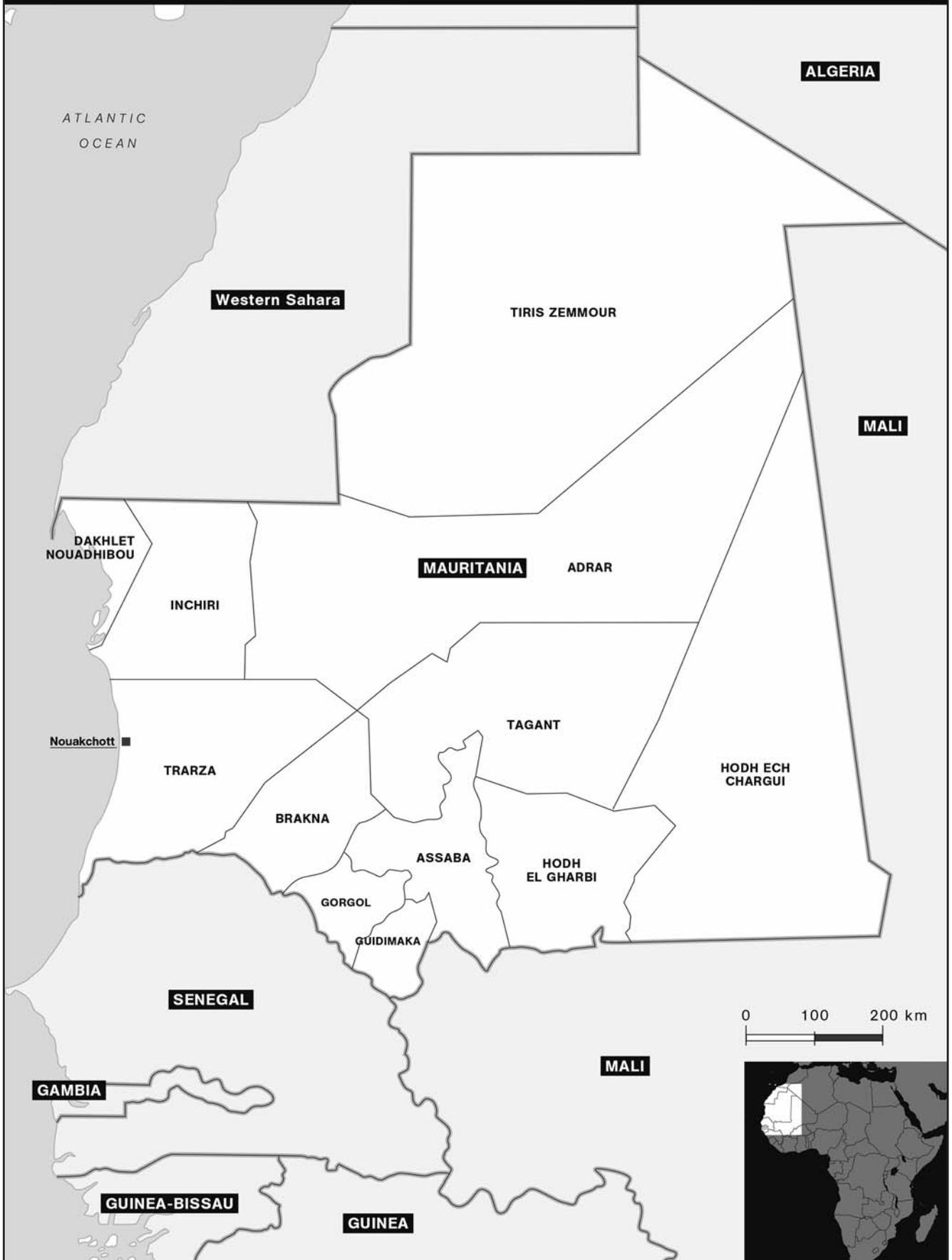
La profonde discrimination vécue par les femmes Haratines, même au sein de leur propre communauté, est favorisée par la réticence des autorités à prendre des mesures significatives pour réduire les violations. Dans le cas de l'esclavage, l'indifférence et même la complicité des institutions juridiques a contribué activement à l'impunité dont jouissent les maîtres d'esclaves. À ce jour, une seule poursuite judiciaire pleine d'un propriétaire d'esclaves a eu lieu en Mauritanie, avec l'auteur libéré ultérieurement

sous caution en attendant l'appel. Les enseignements religieux ont également été faussement utilisés pour légitimer la pratique. D'autres mesures juridiques contre l'esclavage, bien qu'importantes, auront donc une efficacité limitée, si on ne mène pas des efforts plus larges visant à transformer les attitudes institutionnelles et les préjugés sociaux à travers la formation et la sensibilisation.

Néanmoins, bien que ces obstacles puissent être écrasants, de nombreuses femmes Haratines ont démontré beaucoup de courage et de détermination dans leur lutte pour l'égalité et pour une plus grande autonomie dans leur propre vie. Malgré les dangers et la résistance profonde dont leurs activités confrontent, y compris de la part des hommes de leur propre communauté, les femmes Haratines ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de leurs droits et l'obtention de réparation pour les abus commis à leur encontre. Il est important que les organismes officiels, la société civile et les autres parties prenantes reconnaissent leur contribution essentielle et assurent leur participation active dans les efforts visant à mettre fin à l'exploitation et la discrimination.

Bien que l'abolition immédiate de l'esclavage en Mauritanie soit une première étape cruciale dans la réduction de la plupart des pires abus et violations des droits humains commis contre les femmes Haratines, un processus plus large de réforme sociale et institutionnelle sera également nécessaire avant que leurs droits et sécurité puissent être assurés. À l'heure actuelle, et comme indiqué par les témoignages des personnes interrogées dans cette étude, il existe une relation de continuité claire entre l'oppression du système de l'esclavage et la discrimination profonde en Mauritanie contre les femmes Haratines en général. Ces questions ne peuvent être traitées que par un processus global et durable de réforme sociale et institutionnelle, avec la participation du gouvernement national, la société civile mauritanienne, les institutions juridiques et la communauté internationale.

Mauritania



Introduction

L'esclavage en Mauritanie

Minority Rights Group International (MRG) a longtemps été préoccupée par la situation de la minorité Haratines en Mauritanie. Ce groupe, connu familièrement sous le nom de «Maures Noirs», a historiquement été réduit en esclavage par la population arabo-berbère dominante, ou «Maures blancs». Bien que l'esclavage a été interdit en Mauritanie quatre fois depuis plus d'un siècle, les rapports indiquent que la pratique persiste. Après sa visite de la Mauritanie pour la première fois en 2010, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences (ci-après Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage), a définitivement conclu que l'esclavage de facto existe encore dans certaines parties de la Mauritanie:

« les victimes ont décrit des situations où elles ont été entièrement contrôlées par leur propriétaire en utilisant des menaces physiques et/ou mentales; elles ne pouvaient prendre de façon indépendante aucune décision relative à leur vie sans la permission de leur maître; elles ont été traitées comme des marchandises - par exemple, les filles données comme cadeaux de mariage; elles n'avaient pas de liberté de mouvement; et ont été forcées de travailler de longues heures avec très peu ou sans rémunération. En outre, les victimes ont été, en outre, privées du droit d'hériter. Ces victimes avaient échappé à l'esclavage et parlé de leurs parents qu'elles avaient laissés derrière qui vivaient encore dans l'esclavage. »¹

Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage s'est rendu en Mauritanie à nouveau en 2014, tandis que son homologue le Rapporteur spécial des Nations Unies (ONU) sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance (ci-après Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme) a visité le pays en 2008 et 2014. Les deux ont publié des rapports substantiels de leur mission, malgré les difficultés d'accès à l'information sur cette question très sensible et l'absence de données détaillées sur la population, l'ethnicité et les moyens de subsistance, disponibles en Mauritanie.² Selon le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, on estime que 50

pour cent des Haratines vivent dans «des conditions d'esclavage de facto par la servitude domestique et le travail obligatoire ou forcé».³ Pour leur part, en 2013 Anti-Slavery International (ASI), MRG et SOS-Esclaves ont rapporté qu'environ 18 pour cent de la population vivent dans l'esclavage en Mauritanie.⁴ Dans un contexte de prise de conscience internationale de la persistance de l'esclavage en Mauritanie, l'organisation non-gouvernementale australienne (ONG) Walk Free Foundation, dans son deuxième rapport annuel mondial sur l'esclavage publié en Novembre 2014, a de nouveau cotée la Mauritanie comme le pays ayant le plus haut pourcentage des esclaves parmi sa population dans le monde.⁵

Discrimination à l'égard Haratines en tant que groupe

Le mot «Haratines» serait dérivé du mot arabe pour la liberté: indépendamment de leur statut, esclaves ou libres, l'héritage de l'esclavage héréditaire institutionnalisé en Mauritanie fait que tous les Haratines sont considérés par les autres groupes en Mauritanie comme esclaves affranchis.⁶ Cette perception persiste indépendamment du nombre de générations de liberté qu'une famille donnée peut avoir connu ou du niveau socio-économique et des résultats concrets achevés. Les Haratines demeurent le groupe qui est le plus victime de discrimination et d'exclusion dans un pays caractérisé par des hiérarchies sociales et ethniques profondes.

Il est donc clair, que tandis que les efforts anti-esclavagistes sont une partie essentielle des efforts pour remédier à la situation des Haratines, l'abolition de l'esclavage n'est qu'une première étape pour établir les Haratines comme participants à part entière et à titre d'égalité dans la société mauritanienne. Dans cet esprit, un Manifeste Haratine réclamant un large éventail de droits politiques, économiques et sociaux des Haratines a été publié à Nouakchott en Avril 2013.⁷ Un an plus tard, une marche a eu lieu pour réitérer les exigences de ce manifeste.⁸

La situation des femmes en Mauritanie

En Mauritanie, les femmes de tous les groupes raciaux, ethniques et culturels font face à une multitude de défis à

la jouissance de l'ensemble de leurs droits humains. Le pays a été classé 140e sur 149 pays inclus dans le plus récent Indice d'Inégalité entre les Sexes du *Rapport du Développement Humain* du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tenant compte de trois aspects de la vie des femmes: santé de la reproduction, l'autonomisation et l'activité économique.⁹ Au cours des dernières années, les efforts du gouvernement mauritanien pour redresser cette situation comprenaient l'adoption des stratégies nationales de lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines et la promotion du bien-être des femmes rurales.¹⁰ Toutefois, même si un projet de loi sur la violence contre les femmes serait en cours d'élaboration, il n'existe aucune stratégie nationale globale en matière d'égalité entre les sexes.¹¹

Dans ce contexte, les femmes et les filles Haratines comme groupe sont particulièrement vulnérables en raison des pratiques profondément ancrées de l'esclavage et de la discrimination décrites ci-dessus. De tous les groupes en Mauritanie, elles sont peut-être les plus privées de leurs droits: d'abord comme Haratine, et encore comme femmes. Avec le présent document de recherche, MRG

cherche à contribuer à la base des connaissances disponibles concernant la situation des femmes Haratines, dans l'espoir que la sensibilisation sur les défis auxquels elles continuent de faire face aidera à une programmation plus efficace pour corriger les énormes inégalités auxquelles elles sont confrontées.

Méthodologie

La recherche pour ce rapport a été menée en deux parties. Initialement, MRG a commandé une étude de base sur la situation des femmes Haratines dans la capitale Nouakchott, menée par des ONG mauritaniennes : l'Association des Femmes Chefs de Familles [AFCF]) et SOS-Esclaves. La deuxième partie de la recherche s'est concentrée sur des entretiens personnels, menés par des interlocutrices, avec 20 femmes Haratines. Les entretiens portaient sur une série de questions couvrant un éventail d'aspects de vie quotidienne des ces femmes tels que les moyens de subsistance; la vie de famille; les expériences personnelles en tant que femmes Haratines; et les vues sur l'avenir. Des extraits de ces entretiens peuvent être trouvés dans le texte.

Aperçu historique de l'esclavage des Haratines en Mauritanie

Contexte

La Mauritanie est un pays ethniquement, linguistiquement et culturellement diversifié de 3,9 millions d'habitants. Bien que beaucoup de ses citoyens étaient traditionnellement nomades, comme ailleurs dans le Sahel, la sécheresse et la désertification ont perturbé les moyens de vie et contraint un nombre croissant de personnes à l'exode vers les villes, y compris la principale ville de Nouakchott. La Mauritanie a été classée 161^e sur 187 pays dans l'Indice de Développement Humain des Nations Unies 2014. Dans le contexte du changement climatique et les graves pénuries d'eau, et à la suite des sécheresses cycliques comme celle qui a touché la région du Sahel en 2011, 18,5 pour cent des ménages souffraient de l'insécurité alimentaire en Décembre 2013.¹² Cette situation a été exacerbée par la présence en Mauritanie de dizaines de milliers de réfugiés fuyant le conflit au Mali voisin.¹³

La Mauritanie est un pays musulman, dont la population peut largement être divisée en trois groupes: les négro-africains Mauritaniens, les maures blancs (ou «Beydanes») et les Haratines (aussi connus sous le nom de 'Maures noirs'). Les négro-africains Mauritaniens habitaient historiquement autour du fleuve Sénégal dans le sud et l'est du pays. Les groupes restants, les maures blancs et les Haratines parlent le dialecte Hassaniyya de l'arabe. Les maures blancs et négro-africains de la Mauritanie représentent, chacun, environ 30 pour cent de la population, alors que les Haratines composent le reste¹⁴ – bien que les chiffres exacts ne sont pas disponibles et les estimations de ces proportions varient.

Les maures blancs seraient les descendants des arabo-berbères qui ont migré vers la Mauritanie dans le XI^e siècle. Leur contrôle d'une grande partie du pouvoir économique, politique, administratif et militaire de la Mauritanie, et l'«arabisation», qui en a découlé, de la politique mauritanienne et de l'identité politique depuis l'indépendance en 1960, ont contribué à plusieurs périodes de troubles ethniques et de violence. À la fin des années 1980, par exemple, des dizaines de milliers de sénégalais et de négro-africains Mauritaniens ont été expulsés ou autrement contraints de quitter la Mauritanie. La domination des Maures blancs a continué jusqu'à nos jours.

Les origines de l'esclavage

L'esclavage remonte à des centaines d'années en Mauritanie, à une époque où les Arabo-berbères attaquaient et asservissaient les négro-africains installés le long du fleuve Sénégal, les dominant et, éventuellement, les assimilant dans leur propre système social. L'esclavage existait au sein des plusieurs groupes différents en Mauritanie, mais, comme décrit dans l'introduction, il était historiquement plus répandu dans le groupe concerné par le présent document, à savoir les Haratines – une situation qui reste en place à ce jour. Parmi ce groupe, la réduction en esclavage aux maîtres Maures blancs a été héréditaire depuis de nombreuses générations, et est profondément enracinée dans les traditions et systèmes sociaux. Les Haratines qui sont encore dans l'esclavage travaillent de longues heures sans être payés, et sont entièrement dépendants de leurs maîtres pour la nourriture, les vêtements et les abris. Ils ne reçoivent généralement pas d'éducation ou de formation. Ils vivent à la merci de leurs propriétaires, et peuvent être soumis à des mauvais traitements, au viol et d'autres violences, ainsi qu'à la séparation de leurs familles et proches.

Les croyances religieuses sont manipulées pour soutenir ce système, perpétuant les perceptions erronées qui associent certains éléments de l'islam avec la pratique de l'esclavage.¹⁵ En raison du manque d'éducation et de la domination de leurs maîtres, de nombreux esclaves peuvent croire que leur situation est justifiée en ces termes.¹⁶ Dans une tentative de contrer cette perception erronée, les rédacteurs de la loi 2007 criminalisant l'esclavage, l'avaient fondée fermement, dans son premier article, sur les valeurs islamiques «visant à libérer l'humanité et garantir sa dignité». ¹⁷ Plus récemment, en Décembre 2014, le gouvernement a exigé de toutes les mosquées de donner un sermon unifié obligatoire (Khotba) sur le rejet par l'islam de l'esclavage. Cependant, au moins un imam de haut-profil n'aurait pas obtempéré, critiquant, au lieu, les organisations des droits de l'homme engagées dans la lutte contre le racisme et l'esclavage.¹⁸

Abolition et au-delà: faire face à l'esclavage et son héritage

À l'échelle internationale, un cadre juridique croissant a été construit au cours des dernières décennies pour combattre l'esclavage, y compris de nombreuses conventions ratifiées par la Mauritanie. En outre, dans le pays lui-même de multiples efforts pour abolir l'esclavage au pays ont été entrepris depuis le début du XXe siècle. La présente section décrit cette législation et discute son efficacité limitée

Cadre juridique international

En vertu de la Convention de 1926 pour réprimer la traite négrière et l'esclavage (Convention sur l'esclavage), les États parties s'engagent à réaliser l'abolition complète de l'esclavage, défini comme «l'état ou la condition d'un individu sur lequel un ou tous les pouvoirs liés au droit de propriété sont exercés».¹⁹ La Convention sur l'esclavage a été complétée par une Convention supplémentaire de 1956 relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Cette dernière intègre des articles sur l'abolition de la servitude pour dettes, le travail des enfants et le servage. Le mariage forcé est également inclus, défini comme une situation où «une femme, sans le droit de refuser, est promise ou donnée en mariage moyennant une contrepartie en espèces ou en nature à ses parents, tuteur, famille ou toute autre personne ou groupe». En vertu de la convention supplémentaire, les États parties s'engagent à fixer un âge minimum approprié du mariage et établir des mécanismes pour s'assurer que les deux parties consentent librement au mariage et l'enregistrement des mariages.²⁰

D'autres instruments pertinents cités dans le texte ci-dessous comprennent le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), tous deux ratifiés par la Mauritanie le 17 Novembre 2004; la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Mauritanie le 10 mai 2001; et la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, ratifiée par la Mauritanie le 13 Décembre de 1988.

Cadre juridique national

Les conventions juridiques internationales contre l'esclavage sont également soutenues par la législation nationale de la Mauritanie. Au fil des décennies, l'esclavage a été aboli légalement plusieurs fois dans le pays. La première était en 1905, par un décret colonial en

application de la loi française 18481848 sur l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. La deuxième abolition a suivi l'indépendance en 1960, à travers la Constitution de 1961. En 1981, l'esclavage a été aboli par le décret 081-234; ce décret prévoit l'indemnisation des maîtres pour perte de biens. Cependant, son impact a été entravé par l'imprécision de ses termes et le manque de mécanismes pratiques pour son application. Enfin, la loi 2007-048 relative à l'incrimination de l'esclavage a été adoptée en Septembre 2007, criminalisant les esclaves et les pratiques esclavagistes et prévoyant des peines de 5 à 10 ans d'emprisonnement et des amendes pour les personnes reconnues coupables de tels actes. La loi prévoit également l'assistance et l'indemnisation des victimes.²¹

Les détracteurs de la loi soulignent qu'elle concentre sur la responsabilité pénale individuelle des propriétaires d'esclaves et ne peut donc être activée que par une plainte pénale formelle et des poursuites judiciaires – qui constituent des formidables défis pour les anciens esclaves, dont beaucoup sont analphabètes. Ils expriment également leur inquiétude à une apparente réticence de la part de la police et des procureurs à enquêter adéquatement les plaintes qui sont déposées,²² et notent qu'à ce jour, il n'existe aucun mécanisme actif pour les actions civiles en réparation ou indemnisation des victimes. Les critiques soulignent également l'échec de la loi de fournir des mécanismes de son application ou pour aborder les questions de discrimination. Depuis l'adoption de la loi en 2007, il n'y a eu qu'un seul cas de pleines poursuites pour crime d'esclavage. Dans ce cas, le propriétaire d'esclaves a reçu une peine clémente et a été libéré sous caution quelques mois après sa condamnation, en attendant un appel. Il est resté en liberté depuis, même si l'appel n'est pas encore tranché. En outre, la mère des victimes âgées de 9 et 11 ans, elle-même une esclave, a également été condamnée dans cette procédure.²³

En outre, la loi n° 2013-011 du 23 Janvier 2013 a désigné l'esclavage et la torture en tant que crimes contre l'humanité, renforçant ainsi leur statut en vertu du droit international. En d'autres mesures visant à surmonter sa réputation en matière de l'esclavage, le gouvernement a créé, en Mars 2013, l'Agence Nationale de Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'insertion et de Lutte contre la Pauvreté, connue sous le nom Tadamoun. Son mandat comprend la mise en œuvre des activités de lutte contre la pauvreté, les programmes de restitution des terres et la réalisation de projets de lutte contre les influences des générations d'esclavage. Elle est également habilitée à porter plainte contre les auteurs présumés de pratiques esclavagistes au nom des victimes, bien que cette capacité ne semble pas avoir été effectivement exercée jusqu'à la rédaction du présent rapport. Les sources de l'ONU ont indiqué que jusqu'à présent, il ya peu d'informations

disponibles sur les résultats de l'action de cette agence.²⁴ Pour leur part, les ONG continuent de faire pression pour avoir la capacité de porter plainte elles-mêmes au nom des victimes.²⁵

Suite à la visite de 2009 en Mauritanie du Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (UNHCR) a aidé le gouvernement de la Mauritanie à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de ses recommandations pour lutter contre l'esclavage. En Février 2014, le Rapporteur spécial a effectué une visite de suivi. Elle a constaté que les autorités avaient «fait de bons progrès en adoptant des mesures législatives et institutionnelles visant lutte contre les formes d'esclavage en Mauritanie».²⁶ En Mars 2014, le gouvernement a officiellement adopté la feuille de route; parmi les mesures adoptées figurent la mise en place d'un tribunal spécialisé pour les cas d'esclavage, une mesure qui visait à rendre la justice plus accessible et efficace pour les victimes.²⁷ Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de cette feuille de route. Les ONG impliquées dans la lutte contre l'esclavage et le racisme font remarquer que la feuille de route ne reconnaît pas le rôle important des organisations de la société civile à défier et changer le statu quo, et qu'elle met tous les éléments du processus sous le contrôle du gouvernement, malgré le rôle des autorités dans

le renforcement et le maintien de la pratique de l'esclavage au cours des dernières décennies. Ces inquiétudes sont particulièrement pertinentes à la lumière des rapports en Décembre 2014 indiquant que la ministre chargée des affaires sociales concernant les enfants et la famille, en poste au sein du gouvernement, avait été dénoncée comme tenant des esclaves dans sa propre maison.²⁸

Cependant, cette gamme de programmes et de mesures, n'a pas éradiqué l'esclavage ou la discrimination contre les Haratines. Les anciens esclaves et leurs défenseurs continuent de subir des pressions en essayant d'assurer que la loi soit appliquée. Dans un exemple, le militant anti-esclavagiste Biram Dah Abeid, qui est arrivé deuxième à l'élection présidentielle en Mauritanie en Juin dernier avec 8,9 pour cent des voix, a été arrêté en Novembre 2014, avec au moins huit autres militants, y compris les membres de son organisation, l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste.²⁹ Les arrestations ont eu lieu dans le contexte d'une campagne pacifique contre l'esclavage et en faveur de la réforme agraire. Même si certains auraient été libérés, les membres de l'Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste (IRA) auraient été maintenus en détention jusqu'à la fin de l'année, et de graves préoccupations ont été exprimées au sujet de leur accès à une procédure régulière.

Situation actuelle des femmes Haratines

Quelle est la situation particulière des femmes Haratines? Comme décrit ci-dessus, certains Haratine sont encore sous l'esclavage malgré la criminalisation de la pratique de l'esclavage, bien que leur nombre est difficile à établir et qu'il est pratiquement impossible pour les étrangers de les contacter. D'autres femmes, nouvellement sorties de l'esclavage, ont besoin d'un soutien particulier et ciblé pour surmonter le préjudice que l'esclavage leur a causé et apprendre à gérer leur propre vie. Enfin, le groupe le plus accessible des femmes Haratines est celui des femmes qui, bien que descendantes d'esclaves, sont nées dans la liberté. Même pour ce groupe, l'esclavage de leurs grands-parents et leurs ancêtres éloignés continue, cependant, de jeter son ombre.

Il y a beaucoup de questions qui touchent toutes les femmes Haratines, qu'elles soient esclaves ou libres. Les informations ci-dessous sont présentées dans le format suivant: d'abord, les questions touchant les femmes Haratines qui sont encore esclaves, qui sont encore nombreuses en Mauritanie. La deuxième section porte sur les questions d'intérêt particulier pour les femmes Haratines nouvellement libérées, c'est-à-dire celles qui ont obtenu leur liberté au cours des cinq dernières années et qui ont du mal à faire face aux défis de la vie pour lesquels elles n'avaient pas été à distance préparées ou équipées par leurs anciens maîtres. Enfin, le rapport traite de la situation des femmes Haratines nées libres, en particulier les multiples formes de discrimination et de marginalisation auxquelles elles continuent de faire face, en dépit de générations de liberté de l'esclavage. Le rapport donne des informations sur l'expérience des femmes Haratines par rapport à une série de droits de l'homme auxquels ces femmes ont droit en vertu des pactes internationaux signés et ratifiés par la Mauritanie.

La situation des femmes Haratines encore dans l'esclavage

Cette section examine d'abord la situation des plus vulnérables des vulnérables: les femmes Haratines encore asservies par les maîtres des maures blancs. Elle s'appuie sur un certain nombre de données, y compris les entrevues sur le terrain et l'étude de base décrites ci-dessus dans la

section sur la méthodologie, ainsi que les rapports provenant de sources internationales et nationales. Comme dans les sections suivantes sur les femmes Haratines nouvellement libérées et celles nées en liberté, l'accent est mis sur la position de la femme dans la société et dans la famille.

Dans la société essentiellement agricole et pastorale de la Mauritanie, on dépend essentiellement sur les esclaves Haratines pour effectuer une gamme de types de travail, y compris la garde des enfants, la cuisine, la collecte du combustible et l'élevage, pendant de longues heures et généralement sans salaire. Cette vie de dur labeur prive les esclaves Haratines de toute forme d'éducation ou de formation, ce qui réduit leur capacité à survivre en dehors des limites de la relation maître-esclave et perpétue leur sentiment de dépendance. Les femmes Haratines, en particulier, sont maltraitées par leurs maîtres à de multiples niveaux. Comme décrit par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage «elles subissent une triple discrimination: premièrement en tant que femmes, deuxièmement en tant que mères et troisièmement en tant qu'esclaves.»³⁰

Les personnes interviewées ont décrit dans des termes terribles leur situation comme esclaves. Selon une femme:

« J'ai vécu comme esclave pendant une grande partie de ma jeunesse. C'est une mauvaise situation, parce que les maîtres vous utilisent. Vous n'avez pas de point de vue, vous faites tout sans réfléchir, tant que c'est la volonté du maître ... En outre, ils nous ont dit que cela faisait partie de la religion ... Comment pourriez-vous combattre, par où commencer? ... Vous vous sentez totalement impuissant. »

Plusieurs femmes ont décrit en profondeur la discrimination qu'elles subissaient comme des esclaves dans la société mauritanienne. Une femme, interrogée sur son expérience de la discrimination, répondit simplement: «Non, je ne sais pas, je n'ai jamais appris quoi que ce soit.» Lorsqu'on lui a demandé si elle se sentait que les femmes Haratines sont traitées différemment des autres femmes en Mauritanie, et si oui, comment cela a été ressenti, elle a répondu «juste pour la couleur de la peau. Les *bidaniyates* (les femmes maures blanches) sont assises à l'ombre, alors que les *Haratinyates* travaillent». D'autres participantes

ont confirmé cette situation à travers des rapports de discrimination généralisée:

« Pour nous, les femmes, eh bien, nous sommes des femmes et des objets aussi pour les hommes. Nous sommes victimes de discrimination comme esclaves, et aussi en tant que femmes. »

Le viol et l'esclavage sexuel

Le viol et les abus sexuels sont une caractéristique essentielle de l'esclavage, permettant aux maîtres le contrôle sexuel et reproductif sur leurs esclaves. Le maître contrôle le corps de la femme, à la fois pour le travail et pour la disponibilité sexuelle; et il contrôle sa capacité reproductive pour produire plus de travail. C'est pourquoi l'expérience

«Impuissants devant notre maître» - la vie quotidienne d'un esclave en Mauritanie

Une des personnes interrogées a décrit de manière émouvante la réalité d'être un esclave héréditaire (par naissance):

« Nous n'avions pas le choix, comme nous sommes nés de père et mère esclaves, nous étions des esclaves à travers eux. Pendant longtemps, on nous a fait croire que nous avons été créés pour vivre comme des esclaves. C'était la religion. »

Selon son témoignage, dans la maison où elle vivait, le maître exerçait un contrôle physique absolu sur ses esclaves, soutenu avec la menace du pouvoir d'Etat:

« Ma famille et moi avons vécu comme des animaux, parce qu'ils nous utilisaient comme des objets ... Les membres de la famille du maître faisaient ce qu'ils voulaient avec nous. Ils nous faisaient avoir des relations sexuelles avec eux comme ils le voulaient; lorsque nous résistions, nous étions battus et ligotés. »

Elle a décrit comment le maître les menaçait d'arrestation par la police s'ils résistaient ou essayaient de s'enfuir. En outre, pour renforcer ces menaces, le maître utilise la religion pour soutenir son autorité, ce qui rend pratiquement impossible dans un premier temps pour elle et sa famille de faire une résistance morale:

« Nous pensions vraiment que c'était la volonté d'Allah et son prophète Mohamed. Vous ne pouvez pas s'opposer à la religion. Mais, une fois nos père et mère sont morts, mon frère a commencé à douter, parce que le mauvais traitement que nous avons souffert n'était pas dans le Coran. »

Cette interviewée a parlé avec éloquence de l'impact psychologique de l'abus qu'elle a subi.

« Au cours de notre esclavage, nous avons été maltraités, nous, les filles avons été violées chaque jour. Nous n'avions pas le choix, nous étions

impuissantes devant notre maître. La moindre résistance a été sévèrement punie, ce qui nous traumatisait. Vous commencez à accepter la situation telle qu'elle est ... Pour les femmes c'est plus compliqué [que pour les hommes Haratines] parce que naturellement les femmes sont plus faibles et plus vulnérables. Les hommes ont plus d'endurance, ils supportent plus de l'effort physique, mais les femmes subissent également une pression psychologique en plus celle physique. Par exemple, quand ils m'ont fait avoir des relations sexuelles contre ma volonté, et je ne pouvais pas dire non ... j'étais comme sa propriété. »

La violence physique, sexuelle et psychologique a eu des résultats tangibles, en particulier quand cette femme est tombée enceinte:

« Vous voyez ce petit garçon là-bas? Il est le fils de mon ancien maître. En fait, la plupart de nous, les femmes qui étaient des esclaves, nous l'avons fait, que ce soit pour le maître, ou pour ses frères, ou parfois pour ses enfants, quand ils désiraient un peu de plaisir. »

Comme nous l'avons discuté ailleurs, quand une femme esclave donne naissance à des enfants - en particulier s'ils sont les enfants de son maître - celui-ci exerce une autre forme de contrôle. Cette exploitation de la capacité de reproduction de la femme pour augmenter la propre richesse du maître est une autre façon d'exercer sa domination absolue et son pouvoir même sur les aspects les plus intimes de la vie de la femme esclave. Le contrôle du maître affecte toutes ses relations, même celles avec ses enfants, étant donné que dans le système de l'esclavage héréditaire en Mauritanie, ces enfants sont nés comme propriété du maître de leur mère. Avoir des enfants augmente la dépendance de la femme esclave et la lie davantage à la maison du maître, ce qui entrave encore plus sa capacité de s'enfuir ou de résister.

de l'esclavage des femmes diffère tellement de celle des hommes: comme tous les enfants que les femmes portent deviennent aussi la propriété de leurs maîtres, les femmes sont ainsi une ressource importante pour la production de nouveaux esclaves. Retenir les femmes dans la sphère domestique (plutôt que les envoyer assez loin travailler dans les champs ou en élevage des animaux, comme les hommes font souvent) sert une double fonction. Il restreint leurs mouvements et interactions sociales, contribuant ainsi à prévenir l'évasion; et il assure que les maîtres ont le contrôle plus complet sur elles. Les descriptions de viols et d'abus sexuels étaient traumatisantes, avec une seule des cinq femmes nouvellement émancipées rapportant n'ayant pas été soumise à des sévices sexuels réguliers. Trois d'entre elles ont déclaré avoir donné naissance à des enfants de leur maître.

« Oui, j'ai toujours été comme une chèvre dans son troupeau. J'ai eu un enfant avec lui, mais il ne l'a jamais reconnu. Il m'a toujours dit que j'étais l'esclave de sa sœur. »

« Deux de mes enfants ne sont pas de mon mari, mais de mon ancien maître. Nous n'avons jamais posé des questions. »

« Oui, c'était inévitable, parce que le maître le commandait. Nous ne pouvions rien faire. »

Menaces et violence: la complicité des forces de sécurité

Outre l'exercice de la violence physique et mauvais traitements contre les esclaves eux-mêmes, les maîtres subjuguèrent davantage leurs esclaves en les menaçant de diriger le pouvoir d'Etat contre eux. On disait aux esclaves que s'ils tentaient de s'échapper de leurs maîtres, la police les arrêterait, maltraiterait ou torturerait. Les forces de sécurité y étaient complices, et avaient, à des moments, appréhendé les esclaves en fuite et les remis à leurs maîtres. Trois des femmes interrogées ont signalé des cas de mauvais traitements ou de menaces d'arrestation par les forces de police ou de sécurité si elles essayaient de s'enfuir.

« Les associations locales m'ont aidé à se libérer de la famille qui me exploitait dans tous les sens. Ils me disaient toujours que si je suis partie, ils me remettraient à la police ... Je voulais vraiment m'enfuir mais j'avais peur de mon maître, qui me menaçait toujours avec la police ou la garde. »

« J'ai toujours voulu partir, jusqu'à ce que mon mari est arrivé. Il m'a aidé à sortir et à me libérer de la

famille qui m'exploitait dans tous les sens ... j'ai supporté cette situation pendant une longue période, même s'ils me battaient et m'attachaient pour que je ne puisse pas fuir ... J'avais voulu s'échapper depuis une longue période, mais j'avais peur de mon maître, qui me battait et ligotait comme une chèvre. »

« La vie d'esclaves nous a beaucoup affectés. Nous n'appartenons pas à nous-mêmes. Nous ne pouvons pas penser pour nous-mêmes ... On nous disait que c'était la volonté d'Allah pour nos vies ... Mon mari a essayé une fois de s'enfuir, mais il a été capturé par la police et punis très sévèrement par le maître. Notre travail dans les champs et la maison a été rendu encore plus difficile. Cela nous a effrayés, et le maître nous contrôlait par notre peur des gardes et de la police. »

Sans surprise, dans ce contexte, les personnes interrogées ont décrit un sentiment de trahison et d'abandon par les autorités. Une femme a dit tout simplement de son traitement par les autorités, « nous sommes considérés comme des sous-humains. » Une autre a déclaré avoir été perturbée par le fait qu'« Il ya encore beaucoup de gens qui sont esclaves, et que cela est considéré comme normal par les décideurs. » La tradition de la complicité des autorités dans la pratique de l'esclavage a de graves conséquences. Les Haratines se méfient des autorités avec raison. Malgré le cadre législatif interdisant l'esclavage, et la multiplication des organismes destinées à mettre fin à l'esclavage et à faire face à ses conséquences, la pratique persiste en Mauritanie aujourd'hui, à cause d'une impunité généralisée.

Séparation forcée et le déni du droit à une vie de famille

L'esclavage touche l'ensemble des aspects de la vie de sa victime, même à l'égard de ses propres rôles d'épouse et de mère. Chacune des entrevues a révélé des aspects différents à travers lesquels l'esclavage sape et nuit la vie de famille. C'est extrêmement important, eu égard aux rôles fondamentaux que les familles ont joué en aidant certaines femmes nées libres à faire face aux défis de vie. Dans les cas de deux des femmes qui ont été abandonnées par leurs maris, leurs parents ou frères leur avaient donné un soutien matériel plus que nécessaire. Dans un autre cas, les parents de la femme payaient pour l'éducation de ses enfants.

Dans certains cas, les maîtres séparent les familles nucléaires, séparant les père et mère des enfants et les frères et sœurs les uns des autres. Cette approche est souvent utilisée comme un mécanisme de contrôle de la mère esclave et sert également à renforcer la dépendance des enfants esclaves, qui grandissent sans réseau de soutien

au-delà de leur service à leur maître: selon les mots du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de l'esclavage, «leurs maîtres, comme des parents sociaux, deviennent les plus proches de la famille».³¹

L'esclavage a également une influence corrosive sur les mariages. Même quand une esclave est mariée, les maîtres continuent d'exercer un fort degré de contrôle sur ses affaires personnelles et peuvent appliquer le divorce ou la séparation si la relation est perçue comme sapant leur autorité. La prédation sexuelle du maître ne prend pas nécessairement fin lorsqu'une esclave est mariée. Le maître peut continuer à lui soumettre à la servitude sexuelle et même avoir des enfants avec elle, indépendamment de la douleur et du mal que cela peut provoquer au sein de son mariage.

«La discrimination fait partie de nos vies. Dans la maison de notre maître, nous étions considérés comme des objets, à utiliser comme ils le voulaient. Les femmes sont des objets de plaisir pour les maîtres. C'est traumatisant, surtout, pour nos maris, qui ne peuvent rien faire.»

La situation des femmes Haratines nouvellement émancipées de l'esclavage

Bien que l'esclavage comporte des niveaux extraordinaires de contrôle et d'exploitation, la libération formelle d'une victime de la servitude ne représente pas nécessairement la fin de leur abus par le maître et sa famille. La puissance enracinée de la relation et le manque de moyens de subsistance pour les femmes Haratines nouvellement libérées peuvent conduire certaines anciennes esclaves à retomber dans des situations analogues à l'esclavage après leur émancipation:

«Les descendants d'esclaves sont méprisés. Les propriétaires d'esclaves sont les gens riches de ce pays. Nous fuyons leurs maisons, mais quand nous avons besoin de travail, nous revenons à eux sous une autre forme. Ils nous font travailler comme des esclaves à nouveau.»

Même les anciens esclaves qui ont été libérés nominalement peuvent continuer à servir leurs anciens maîtres, ou entrer dans une servitude analogue à l'esclavage pour de nouveaux gens, dans l'absence d'alternatifs viables de moyens de subsistance.³² Le continuum entre l'esclavage formel et l'exploitation continue de beaucoup de femmes Haratines, même après qu'elles ont été libérées, signifie que, dans la pratique, les

efforts anti-esclavagistes ne doivent pas se concentrer uniquement sur la question cruciale de l'abolition, mais doivent s'attaquer aussi à la marginalisation à laquelle les anciens esclaves font face dans la société mauritanienne. Pour garantir la pleine émancipation pour les femmes Haratines en Mauritanie, il est donc nécessaire d'établir un système clair et complet de soutien pour s'assurer que les anciens esclaves sont capables de créer de nouvelles vies significatives pour eux-mêmes. Certains des principaux problèmes auxquels est confronté ce groupe sont discutés dans cette section.

Les documents d'identité

Les documents d'identité sont très importants en Mauritanie, notamment pour l'acquisition de la nationalité en vertu de la loi interne. Les anciens esclaves n'ont généralement pas ces documents. Pour beaucoup de gens, ceci est dû au moins en partie aux circonstances entourant leur naissance: les mariages entre esclaves sont souvent méconnus par leurs maîtres et de nombreux esclaves grandissent sans connaître leur père.³³ Le manque de documentation de naissance pose de sérieux problèmes pour de nombreuses personnes, y compris un grand nombre de Haratines. Par exemple, le processus de recensement commencé en 2011 a été particulièrement problématique pour les communautés Haratines et les afro-mauritaniens, surtout qu'il exigeait à chaque individu de produire des documents d'identité des deux générations précédentes de sa famille. En Mauritanie, la documentation de naissance n'est délivrée que lorsque les parents peuvent fournir un certificat de mariage valable.³⁴

Ces exigences sont souvent insurmontables pour des esclaves héréditaires analphabètes et pauvres vivant sous le contrôle de maîtres d'esclaves, beaucoup d'entre eux dans des zones reculées avec des services publics limités. Le manque de documentation en résultant et la situation potentielle d'apatrides rendent la vulnérabilité de ces personnes d'autant plus aigue, affectant non seulement leur accès à l'éducation mais aussi leur droit à la liberté de mouvement, leur capacité de voter et leur employabilité dans l'économie formelle.

Les entrevues ont révélé que les femmes Haratines nées libres possédaient généralement des documents d'identité, bien que dans un cas, où le couple a été divorcé, le mari refusait l'accès de la femme à ses papiers. Parmi les cinq femmes nouvellement émancipées, cependant, la situation était très différente. Deux d'entre elles n'avaient pas de documents d'identité, même si elles ont déclaré être en train de les obtenir avec le soutien des ONG. Les trois autres femmes avaient obtenu leurs papiers, mais ont exprimé une grande inquiétude parce que leurs enfants n'en avaient pas.

Les documents d'identité et l'accès des enfants à l'éducation

Lorsque disponibles, l'éducation et la formation ont été prises par les Haratines émancipés et leurs descendants avec enthousiasme. Les mères nouvellement émancipées voyaient ces possibilités comme un pont important permettant à leurs enfants d'améliorer leur situation de post-esclavage.

« Maintenant que je ne suis plus sous un maître, j'ai l'espoir que mes enfants puissent étudier. Nous avons besoin d'aide pour lutter contre l'esclavage - il tue les générations futures. »

« Ce qui me réconforte, c'est que je suis libre, et que mon enfant apprend à lire. »

Néanmoins, l'accès d'un grand nombre de ces enfants à l'éducation est entravé par le manque de documents d'identité et l'insuffisance des ressources. Même si l'éducation est devenue obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans depuis 2001, de nombreux

enfants des anciens esclaves et d'autres dont la naissance n'a pas été enregistrée ne sont pas scolarisés. A Nouakchott, par exemple, le maire aurait informé le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme que 80 pour cent des enfants des communautés Haratines n'étaient pas scolarisés, une situation qui entrave clairement les possibilités de vie et les perspectives de ce groupe ethnique.³⁵ Compte tenu de ces contraintes, la nature fragile de la bouée de sauvetage représentée par l'éducation a été clairement décrite par une autre personne interrogée nouvellement émancipée:

« Mes enfants ne vont pas à l'école en raison du manque de ressources. Comment puis-je scolariser mes enfants sans argent? Ils doivent payer pour les livres ... C'est difficile, personne ne nous aide à sortir de cette situation ... [Quelle chose pourrait me donner] espoir pour l'avenir? Quel avenir? ... Les enfants n'étudient pas. Nous sommes pauvres, sans espoir. »

Emploi et moyens de subsistance

En dépit de l'énergie, l'autonomie et le courage dont ont fait preuve de nombreuses femmes Haratines émancipées, les obstacles auxquels elles font face, même après avoir obtenu leur liberté, peuvent être insurmontables. Exclues des services de base et des moyens de subsistance, elles ont souvent du mal à accéder à l'emploi correctement rémunéré en raison de la stigmatisation sociale continue. Dans certains cas, les femmes Haratines libérées auraient fini par travailler pour les parents de leurs anciens maîtres ou à se livrer à la prostitution pour survivre.³⁶

Les femmes nouvellement émancipées interrogées pour cette étude ont toutes décrit les difficultés auxquelles elles sont confrontées en tant que Haratines et anciennes esclaves en prenant en charge les coûts de leur vie et ceux de leurs enfants. Elles disent qu'il n'y a pas de mécanismes de soutien gouvernemental, et qu'en dehors de deux interviewées qui ont reçu de petites quantités d'aide monétaire des autorités communales, elles vivent avec des travaux domestiques en tant que nettoyeuses ou vendeuses au marché, et en s'appuyant sur l'aide des ONG. Bien que désireuses de reconstruire leur vie, leur manque d'éducation ou de formation signifiait qu'elles ne pouvaient accéder qu'à des emplois peu qualifiés, mal payés.

« Je n'ai pas de compétences ou de ressources. »

« Nous n'avons aucun moyen d'intégrer comme les autres. Je vends des pâtisseries pour répondre aux besoins de mes enfants. Je ne peux pas trouver un travail rémunéré parce que je n'ai ni compétences, ni argent. J'ai essayé de vendre du tissu, mais c'est difficile comme je n'ai pas de capital. »

« J'ai vécu toute ma vie sous l'esclavage, avec mes frères et sœurs ... [Maintenant] je travaille comme femme de ménage. La vie est très difficile. Je fais la lessive pour d'autres familles pour aider à joindre les deux bouts. »

« Je suis une femme Haratine émancipée il ya cinq ans. J'ai passé toute ma jeunesse comme esclave. La vie est dure, parce qu'il n'y a pas de structure pour aider les anciens esclaves à s'intégrer dans la vie ordinaire. Pour s'en sortir, j'ai commencé avec la mendicité; puis, un bienfaiteur m'a donné un peu d'argent et j'ai commencé à vendre du poisson sur le marché. Je suis mariée à un ancien esclave qui fait des petits boulots, et la vie continue. A mon âge, je suis encore à apprendre à penser par moi-même sans avoir besoin d'un maître pour me dire ce que j'ai à faire. J'ai du mal à trouver l'argent pour acheter mon poisson, je ne peux même pas satisfaire nos besoins de base. »

L'accès à la justice: poursuites contre les anciens propriétaires d'esclaves

Comme décrit ci-dessus, l'esclavage a été criminalisé depuis 2007 et il existe des mécanismes juridiques pour traduire en justice les auteurs des pratiques esclavagistes. Néanmoins, il n'y a eu qu'un seul cas de poursuite pleine d'un propriétaire d'esclaves pour crime de l'esclavage. Pour des anciens esclaves analphabètes et démunis, l'introduction des accusations criminelles formelles contre leurs anciens maîtres est un énorme défi; pour beaucoup, la simple lutte pour survivre occupe la totalité de leur temps et d'énergie. Cela peut être une explication quant à la raison pour laquelle la question de la justice n'a pas été mentionnée une seule fois dans les cinq entretiens avec d'anciens esclaves. Une autre raison peut-être que le système de l'esclavage par naissance en Mauritanie implique un haut degré d'endoctrinement des victimes, les conditionnant ainsi à accepter leur sort comme des «biens» et rendant extrêmement difficile pour eux d'accuser formellement leurs maîtres.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République Islamique de Mauritanie a déclaré en Septembre 2014 qu'au moins 26 affaires d'esclavage présumé avaient été portées devant les tribunaux, avec d'autres en attente. La Commission a recommandé un certain nombre de modifications à la loi de 2007 pour la rendre plus accessible, comme le fait de permettre aux ONG de se constituer parties civiles dans les actions judiciaires en faveur des victimes, et les aider à porter plainte.³⁷ En outre, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a souligné les grands problèmes autour de l'accès des femmes à la justice. Il a souligné l'absence d'accès à la justice pour les femmes victimes de violence et d'autres infractions, ainsi que le manque de formation des professionnels du droit dans les questions spécifiques de genre.³⁸

La séparation des membres de la famille

Ce qui vous empêche de dormir la nuit et vous rend inquiet?

« C'est le fait de ne pas connaître ma mère, et le fait de ne pas savoir où est ma sœur. »

Comme en témoignent les entretiens, la pratique de l'esclavage fait des ravages sur l'institution de la famille. Une question cruciale et sensible est que de nombreux Haratines peuvent hésiter à demander l'émancipation ou sont envoyés ailleurs par leurs maîtres, ce qui signifie que les membres de la famille sont incapables de suivre leur trace.³⁹ Dans les entrevues réalisées pour ce rapport, il était clair que cela provoque des préjudices considérables, même pour ceux qui sont nouvellement émancipés. Parmi

ces cinq femmes interrogées, quatre ont déclaré avoir des membres de la famille qui étaient encore asservis. Une a indiqué que ses jeunes frères avaient été envoyés par le maître pour travailler dans un lieu inconnu. «Les esclavagistes », dit-elle, ont commencé à entreprendre leurs actes dans le secret, en raison des accusations portées contre eux par les associations. » Les trois autres femmes ont toutes déclaré que leurs membres de la famille étaient réticents à quitter leurs maîtres, considérant qu'ils étaient mieux esclaves que libres.

« Ils sont tous encore des esclaves, personne ne veut quitter leur maître. Ils se cachent lorsque vous essayez d'aller les aider. »

« Ils refusent de quitter, parce qu'ils pensent que notre situation n'est pas meilleure que la leur. »

Cette attitude a été clairement inquiétante pour les personnes interrogées. D'une part, cela pourrait être interprété comme un résultat de la nature fermée de la relation entre maîtres et esclaves, dans laquelle les relations sociales et humaines qui se développent entre les deux groupes peuvent être utilisées pour perpétuer le système: l'étude de référence a indiqué, par exemple, que certains considèrent les esclaves et leurs propriétaires eux-mêmes comme des «frères de lait», c'est à dire les enfants allaités par la même femme. Ces relations sociales avec les anciens maîtres peuvent encore exister même chez les jeunes Haratines qui ne s'identifient plus comme esclaves, même si ces derniers peuvent refuser de fournir des services que leur demandent «fraternellement» les Beydanes (maures), sans peur des conséquences.

D'autre part, cependant, leur attitude peut être considérée comme une indication de la profondeur des racines du système et sa nature fermée, qui exclue les esclaves de l'éducation, leur refuse la possibilité d'acquérir l'ensemble des compétences de vie et les isole des autres modes de vie. La décision des membres de la famille de rester asservis a des conséquences sur les esclaves affranchis aussi, en les coupant de tout contact avec leurs proches et les privant de l'appui social, financier et émotionnel que la famille élargie a apporté, au moment de besoin, à certaines des autres personnes interrogées.

La situation des femmes Haratines nées libres

La pauvreté et la discrimination

Bien que la pauvreté touche toutes les ethnies en Mauritanie, les Haratines sont, en ensemble, le groupe le plus marginalisé économiquement. La pauvreté, la lutte

pour nourrir leurs enfants et, si possible, pour payer pour leur scolarité étaient des thèmes évoqués dans presque toutes les interviews des femmes. Malgré la nécessité évidente d'une assistance ciblée aux Haratines, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'absence apparente de projets de lutte contre la pauvreté visant spécifiquement les Haratines. Au lieu, les Haratines auraient été simplement des bénéficiaires indirects des projets portant sur la pauvreté généralisée.⁴⁰

Bien que de nombreuses femmes Haratines investissent des efforts et une détermination remarquables pour améliorer leur situation, surmonter la discrimination ancrée en Mauritanie est difficile. C'est ainsi qu'une femme a signalé:

« Je pense qu'elle [la discrimination] s'aggrave, parce que nous sommes plus en plus pauvres, et personne ne se soucie d'essayer de nous aider à résoudre notre problème. Je suis une femme vivant seule dans une petite pièce, je n'ai rien. Ils me demandent des garanties pour un prêt pour ma petite entreprise: où vais-je trouver cela? Je pense que l'Etat doit être notre garant auprès des banques ... si je ne trouve pas d'argent pour soutenir ma petite entreprise, mes enfants ne peuvent pas aller à l'école, ils finiront par être aussi pauvres que je suis, et ce cela continuera ainsi. »

Une autre femme, mère de six filles et un garçon, prenait en charge ses enfants et sa mère malade après la mort de son premier mari en utilisant son petit montant d'épargne à s'établir comme vendeuse de poissons. Elle a indiqué être incapable de dormir la nuit d'inquiétude sur l'endroit d'où la nourriture du lendemain viendrait. Il ya deux ans, elle s'est remariée; son nouveau mari est un travailleur journalier et ne trouve souvent pas du travail:

« Parfois, je me sens une telle faiblesse et inquiétude que j'ai failli perdre le courage de continuer à vivre comme d'habitude ... ce qui m'empêche de dormir la nuit est de me rappeler quand ma plus jeune fille m'empêchait le sommeil de la faim, parce que je n'avais rien à lui donner pour manger. Tout ce que je veux, c'est de voir mes enfants grandir et vivre sans avoir à passer par la peine que j'ai subie. »

Les récits des femmes ont indiqué clairement que la pauvreté est étroitement liée à l'expérience des femmes de la discrimination, dont toutes les personnes interrogées ont déclaré avoir souffrir. Une personne interrogée a indiqué que:

« Dans les ONG, nous parlons des droits des femmes. Mais les femmes Haratines souffrent d'une forte

discrimination – elles sont considérées comme sans valeur. Elles ne sont pas scolarisées, elles vivent dans la pauvreté. Cette situation est si difficile, et nous ne pouvons rien faire à ce sujet. Avec les ONG, nous pensons que les gens vont changer leur mentalité ... Mais pour moi, ma famille a été libre pendant une longue période, mais nos conditions n'ont pas vraiment changé, même si nous avons maintenant notre liberté. »

Le récit ci-dessus était typique, et a démontré comment, pour les femmes nées libres, la discrimination qu'elles ressentait n'était pas diminuée par leur liberté ou le passage des générations depuis la fin de l'asservissement de leurs familles; elles estimaient qu'elles étaient encore perçues comme des esclaves.

« Les femmes Haratines sont méprisées. Issues de l'esclavage, les Maures blancs nous considèrent des objets sans valeur. Quand vous allez chez eux à la recherche de travail, ils vous font travailler comme une esclave parce que c'est la façon dont ils vous voient. Ensuite, ils vous paient très peu, et comme vous n'avez aucun choix, vous ne savez pas quoi faire à ce sujet. Juste pour la couleur de notre peau, nous sommes identifiées comme des esclaves. »

Toutefois, les femmes étaient conscientes des discriminations non seulement par d'autres communautés, mais aussi au sein de leurs propre communauté et familles:

« Je pense que les femmes n'ont pas le droit de parler pour exprimer leurs sentiments. En tant que femme Haratine, je souffre d'une double discrimination. En tant que descendantes d'esclaves, nos voisins nous méprisent ... Mon mari (mon ex-mari, je veux dire) ne reconnaît pas mon droit à la parole. »

Certaines des personnes interrogées ont parlé ainsi des dangers, en particulier pour les jeunes, de l'internalisation de la discrimination à travers des sentiments de faible estime de soi:

« Je suis une hartanya née dans une famille d'anciens esclaves. Je vais à l'université. Mon père est un chauffeur à Nouakchott, ce qui nous permet de vivre, même avec difficulté. Je travaille à temps partiel dans un restaurant pour aider. Repartir une vie normale après des décennies d'esclavage n'est pas facile. Les conséquences de l'esclavage - l'ignorance, la pauvreté, la marginalisation économique et sociale, le manque d'avenir - pèsent énormément sur nous ... la stigmatisation est si grande que certains de mes amis

plus jeunes ont honte de faire partie de cette communauté. »

De cette façon, la discrimination contre les femmes Haratines par des membres d'autres groupes ethniques en Mauritanie en raison de leur appartenance ethnique, et par les membres de leur propre famille en raison de leur sexe, a pour effet pernicieux de porter atteinte à leurs propres sentiments d'estime de soi et d'appartenance.

Les filles Haratines et l'accès à l'éducation

Le présent rapport a déjà fait une discussion sur les liens entre les documents d'identité et l'éducation au sein des esclaves nouvellement libérés. Cependant, les problèmes relatifs à l'éducation sont extrêmement importants, aussi, parmi la population des Haratines nés en liberté. Le Manifeste Haratine publié en Avril 2013 a indiqué que les Haratines représentent 85 pour cent de la population analphabète totale en Mauritanie; que plus de 80 pour cent des Haratines n'ont pas terminé l'enseignement primaire; et que les étudiants Haratines constituent seulement 5 pour cent des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.⁴¹

De même, l'étude de base a indiqué que l'éducation parmi la population Haratine demeure minime; pour la plupart des Haratines, l'absence de toute éducation formelle constituait le plus grand obstacle à leur principal souhait pour l'avenir - avoir un emploi formel leur permettant de vivre avec dignité et de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les professions souhaitées qui ont été considérées au-delà de leur portée en raison de leur manque de qualifications comprenaient les soins infirmiers, l'armée, la mécanique des moteurs et le commerce.

Bien que l'enseignement primaire est obligatoire par la loi pour tous les enfants de moins de 15 ans, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a rapporté en Juillet 2014 que les femmes en Mauritanie étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être analphabètes (53 pour cent et 33 pour cent, respectivement), avec les filles non-arabes et rurales à risque particulier d'être exclues du système d'éducation.⁴² Les femmes interrogées ont décrit en particulier comment les attitudes discriminatoires au sein de la famille ont rendu l'accès à la scolarisation plus difficile pour les filles. Une interviewée a dit «les Haratines vivent dans une telle pauvreté ... les filles ne sont pas destinées à aller à l'école pour longtemps, car elles sont censées se marier de toute façon ». Une autre va plus loin:

« Pour nous, la discrimination commence dans la famille. Les coutumes, et une mauvaise interprétation de l'islam, rendent la vie des femmes Haratines

misérable. Les garçons sont traités différemment des filles - les filles sont élevées pour servir leurs maris, et rien de plus. Les parents travaillent très dur pour envoyer les garçons à l'école, mais quand une fille abandonne l'école personne ne se soucie. »

Cette précieuse contribution des femmes interrogées souligne, une fois de plus, que les efforts visant à résoudre les problèmes tels que l'accès des filles à l'éducation ne doivent pas se concentrer uniquement sur une approche descendante (top-down) autour des documents d'identité et l'infrastructure, aussi importants que ceux aspects sont. Ces efforts devraient également intégrer un travail au niveau de la base pour promouvoir des changements d'attitude au sein des familles et des communautés Haratines, en mettant l'accent sur la valeur de l'éducation des filles pour leur propre avenir et celui de leurs familles.

L'accès à la propriété de la terre

La propriété des terres a émergé comme une question importante à la fois dans l'étude de base et les entrevues en profondeur. Alors que les esclaves ne possèdent rien, même les Haratines nés libres sont souvent exclus de la propriété foncière. Au cours de sa visite de 2010 en Mauritanie, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage a signalé la découverte que certains anciens esclaves dans les zones rurales sont incapables de gagner des titres fonciers, et sont obligés de donner un pourcentage de ce qu'ils produisent à leurs anciens propriétaires – ce qui signifie que leur dépendance à l'égard de leurs maîtres peut continuer, parfois dans des conditions de servage.⁴³ Alors que le gouvernement a mis en place un programme limité de l'aide en matière de terres, ceci n'a pas été accessible à de nombreux anciens esclaves ou descendants d'esclaves.⁴⁴ Comme le démontrent les entrevues, dans de nombreux domaines et pour de nombreuses familles le problème persiste. Une femme a souligné comment l'exigence de documents d'identité des ancêtres prive les Haratines de devenir propriétaires de terres:

« Nous avons tous nos documents d'identité [de la famille], mais parfois on nous demande les documents de nos grands-parents afin d'accéder à certains droits. Sans ceux-ci, nous ne recevons rien. Par exemple, il ya un moment qu'ils distribuaient des parcelles de terrain aux familles démunies, mais nous n'avons pas rien obtenu un parce que nous n'avons pas eu les papiers de nos grands-parents. »

Les femmes sont confrontées à des obstacles particuliers à la propriété foncière: le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a

noté avec préoccupation que les femmes en Mauritanie ne peuvent légalement acheter ou transférer des terres sans autorisation par un tiers, comme un tuteur ou un membre masculin de la famille.⁴⁵ Le traitement discriminatoire joue également un rôle. Une femme a décrit comment elle a émigré à Nouakchott, la capitale, se déplaçant dans un quartier de terre non alloué. Le comité de recensement l'a enregistrée sur un terrain, mais son lot a été plus tard contesté par une autre femme.

« J'ai tous les documents prouvant que c'est ma terre mais l'autre femme avait plus d'influence que j'ai et les autorités ont tranché en sa faveur. Je suis toujours en quête de justice comme je me sens marginalisée, ainsi ils m'enlèvent ce qui est le mien par droit ... Je prie Allah pour que cette vision sociale, où certains sont privés de leurs droits, va changer. »

L'importance de la question de l'accès à la terre est mise en évidence par une récente campagne des ONG par des militants anti-esclavagistes autour de la réforme agraire, au cours de laquelle les membres de l'IRA ont été arrêtés. En Janvier 2015, ils restent en détention.

Les moyens de subsistance et emploi

En Mauritanie, la plupart des emplois peu qualifiés et mal payés sont assurés par les Haratines, qui sont largement mis à l'écart des postes professionnels au sein du gouvernement ou dans le monde d'affaires. Les ONG signalent que plus de 90 pour cent des dockers, des travailleurs domestiques et des travailleurs effectuant des travaux non qualifiés et faiblement rémunérés dans le pays sont des Haratines, comparativement à seulement deux pour cent des hauts fonctionnaires et cadres supérieurs dans les secteurs public et privé. Pendant ce temps, bien que les Haratines constituent la plus grande partie des niveaux inférieurs de l'armée et de la police du pays, ils sont largement exclus des postes de niveau intermédiaire et supérieur au sein de ces institutions. Le Manifeste Haratine de 2013 a indiqué que moins de 10 des plus de 200 magistrats exerçant en Mauritanie étaient des Haratines.⁴⁶

Les entretiens avec des femmes Haratines ont révélé à quel point la discrimination est liée à des questions du travail, et le degré auquel il est perçu comme ayant affecté les possibilités de travail de leur communauté.

« Il ya des types de travaux sur le terrain qui ne sont faits que par Haratines ... comme au moment de la récolte. »

« Les domestiques ... ces types d'emplois ne sont effectués que par Haratines. C'est comme si c'était lié à notre statut social. C'est très frustrant. »

En ce qui concerne les différences entre les sexes, trois femmes Haratines nées libres ont attiré l'attention, à travers les entretiens, à des contraintes particulières qu'elles se sentaient en raison de leur sexe, indiquant que les hommes Haratines peuvent librement migrer à la recherche de travail, alors que les femmes ne le peuvent pas. Les femmes sont plus attachées à la maison par la tradition et les responsabilités domestiques et celle de la garde d'enfants, ce qui limite leurs chances d'accès à l'emploi. Il est aussi plus socialement acceptable pour les hommes de quitter la maison à la recherche de travail, élargissant ainsi leurs choix et leur permettant éventuellement un plus grand revenu. Il ya un revers de la médaille, cependant: l'effet potentiellement négatif de la migration des hommes sur les familles Haratines est abordé plus en détail dans la section sur le mariage.

Un certain nombre de femmes ont déclaré travailler comme domestiques. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exprimé sa préoccupation sur les «conditions de travail précaires des femmes rurales, en particulier les femmes Haratines et Afro-Mauritaniennes, qui «manquent toute forme de protection sociale pour elles-mêmes et leurs familles ».⁴⁷ En effet, certaines formes de servitude domestique sont examinées dans le cadre des normes internationales comme formes contemporaines d'esclavage. Malgré l'adoption en Août 2011 d'une loi sur les travailleurs domestiques dans les ménages privés, qui décrit les droits et les devoirs de l'employeur et l'employé, les femmes Haratines dans le service domestique demeurent exposées au risque de l'esclavage de facto.

le microcrédit a été également mentionné dans l'étude et les entretiens, car c'est l'un des domaines programmatiques par lequel l'Etat tente de lutter contre la pauvreté, en donnant notamment la priorité aux femmes.⁴⁸ L'étude de base a indiqué que les Haratines sont largement exclus de l'accès au crédit, un point repris par une personne interrogée:

« [Je pourrais améliorer ma situation] si je peux trouver un financement pour améliorer ma petite entreprise. C'est vraiment pour l'intérêt de mes enfants que j'aimerais le faire, parce que mes chances à un bon travail sont minimales en raison de mon manque de scolarisation ... Parfois, en tant que vendeuses de tissu sur le marché, nous avons besoin d'un peu de crédit à élargir notre stock. Mais c'est impossible, parce qu'ils ont besoin d'une garantie, comme une parcelle de terrain ou d'autres biens précieux que nous n'avons tout simplement pas. Il est rare que les groupes de femmes Haratines obtiennent du crédit, parce que les prêteurs ne nous font confiance. »

Discrimination dans l'emploi

Malgré leur concentration disproportionnée dans des emplois de faible statut ou mal rémunérés, les personnes interrogées pour ce rapport comprenaient plusieurs femmes Haratines professionnelles. Leurs descriptions de la discrimination étaient éclairantes, et illustrent que le statut professionnel ne constitue point une protection contre une telle discrimination. Une femme, fonctionnaire, a décrit comment l'expérience de la discrimination par les filles commence au sein de leurs propres familles ; car, les parents, suivant la tradition et une interprétation erronée de l'Islam, donnent priorité à l'éducation de leurs fils tout en enseignant leurs filles rien de plus que comment être de bonnes épouses à leurs maris.

Bien qu'au moment de l'entrevue, elle avait été fonctionnaire pendant 18 ans, elle a décrit le *plafond de verre* (barrière invisible) qu'elle a vu et vécu comme femme dans son milieu de travail :

« En milieu de travail, les femmes ne sont pas considérées à titre d'égalité. Même certaines femmes professionnelles sont traitées comme des fleurs, présentes là pour donner au bureau un air agréable, sans aucune des capacités de décision que leurs collègues masculins ont. »

Le fait d'être Haratine a abouti à une discrimination supplémentaire, elle a signalé :

« Pendant de nombreuses années, je n'ai pas eu une seule promotion. Mes collègues viennent et sont promus au dessus de moi, année après année. Je pense que c'est en raison de mon appartenance à une caste d'esclaves présumée. C'est une injustice sociale. »

Encore une fois, cela semble être une zone où la programmation verticale est insuffisante à elle seule pour apporter des changements réels et de fond dans la vie des femmes Haratines. Ce qui est nécessaire, car il fera réellement une différence, est un travail au niveau local pour traiter des problèmes de discrimination et de la confiance, de sorte que les fonds soient effectivement distribués de manière équitable et où ils peuvent avoir le plus grand effet.

Le droit à la participation politique

L'exclusion politique reste un enjeu majeur pour les Haratines. En 2013, par exemple, il a été estimé qu'ils détenaient seulement 5 des 95 sièges à l'Assemblée nationale, alors que seulement 1 des 56 sénateurs était un Haratine. Cette absence de représentation était évidente au niveau régional aussi, avec seulement 2 des 13 gouverneurs et 3 des 53 préfets identifiés comme Haratines.⁴⁹ En ce qui concerne le processus politique, l'étude de base a indiqué que Haratines, en tant que bloc, ont tendance à soutenir les candidats qui sont sensibles à leur état de minorité vulnérable. Certaines des femmes interrogées ont parlé du manque de confiance dans les autorités, d'une part, et de la nécessité de la sensibilisation sur les droits d'autre part; mais aucune d'entre elles n'a exprimé un soutien à un projet politique particulier.

Les Haratines sont largement exclus du processus politique et des partis politiques traditionnels. En Janvier 2014, le militant anti-esclavagiste Biram Dah Abeid, président de l'IRA précitée et représentant auprès de l'Organisation des Nations et des Peuples Non

Représentés, a annoncé qu'il allait se présenter comme candidat indépendant à l'élection présidentielle de juin afin d'attirer l'attention aux injustices sociales continues. Il est arrivé deuxième dans les résultats de ces élections, qui ont été boycottées par les principaux partis d'opposition. En Janvier 2015, il reste en détention depuis son arrestation en Novembre 2014.

Vulnérabilité à la violence sexuelle et autre abus

Bien que les violences sexuelles et autres formes de violence semblent être des sujets largement tabou, plusieurs femmes Haratines nées libres interrogées ont discuté de leurs expériences de la violence. Le récit de l'une des ces femmes a démontré comment les préjugés de ceux autour d'elle avaient aggravé le préjudice qu'elle avait subi :

« J'étais victime à un jeune âge ... Cela a eu un impact négatif sur mon estime de soi, parce que [dans notre culture] la jeune fille est considérée comme portant la seule responsabilité. Les gens me disaient que j'avais porté la honte pour la famille. J'ai grandi comme ça - mais au fil des années, j'ai pu le surmonter. Je fais du bon travail. »

Le contexte dans lequel les femmes Haratines vivent n'est pas propice à la protection des femmes ou à la poursuite judiciaire des auteurs de tels crimes. Selon le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, bien que le Code pénal de la Mauritanie

criminalise le viol, il ne définit pas ce crime ni décrit le comportement à être interdit, ce qui entrave sérieusement l'efficacité de la disposition contre le viol. Comme cité ci-dessus, les femmes ou les filles qui sont victimes de viol sont souvent stigmatisées; en cas de grossesse suivant le viol, les victimes ont même été poursuivies pour adultère ou fornication (*zina*) en raison d'une affirmation erronée selon laquelle les femmes ne peuvent pas tomber enceintes sans leur consentement.⁵⁰ Dans d'autres cas, cependant, les familles ont apporté soutien aux victimes.

La situation des femmes Haratines dans le mariage

Le code du statut personnel de la Mauritanie donne officiellement le mari compétence exclusive en matière familiale en vertu de l'article 56.⁵¹ Ce manque d'égalité entre hommes et femmes dans le mariage a été mis en évidence dans les interviews. Lorsqu'on leur a demandé si les hommes Haratines ont une expérience différente en Mauritanie que les femmes Haratines, les réponses ont soulevé une foule de questions. Certaines femmes ont constaté que les hommes qui ont été opprimés peuvent avoir tendance à reproduire cette l'oppression sur ceux sous leur pouvoir - à savoir les femmes. D'autres ont articulé les multiples formes de discrimination qu'elles subissent dans la société mauritanienne, comme Haratine et comme femmes mariées à des maris autoritaires. Elles se réfèrent également à l'impact de l'autorité parentale, et la façon dont, dans leur expérience, elle semble être plus contraignante sur les femmes que sur les hommes.

Il ya une série d'autres problèmes concernant l'institution et la pratique du mariage. La première de ces préoccupations est relative au mariage forcé ou précoc. La

seconde, l'abandon et le divorce, démontre l'impact de plusieurs facteurs, y compris la migration des hommes en quête de travail; la capacité du mari de rejeter unilatéralement sa première épouse, en contractant des mariages polygames; et les vues traditionnelles restrictives du rôle de la femme dans le mariage.

La violence domestique et les abus

En Mauritanie, de nombreuses femmes vivent avec la famille de l'époux après le mariage. Cette situation peut les rendre très isolées et vulnérables au sein de la relation conjugale. Une personne interrogée a décrit effectivement comment elle est privée de toute voix ou de protection au sein de la famille:

« Je vis avec toutes sortes de violence de la part de mon mari et sa famille ... Les femmes n'ont aucun mot à dire dans les affaires du ménage. Mon beau père est très autoritaire envers les femmes. Je ne peux rien faire. C'est la façon traditionnelle ... Je suis mariée à un homme que je n'ai pas choisi; personne ne m'a demandé mon avis. C'est la violence, même si elle n'est pas comme ce celle exercée sur les esclaves ... Je ne suis pas à l'aise dans mon mariage, je me sens comme je suis l'objet d'un acte de violence continue, et je ne peux rien faire à ce sujet. »

Alors que la plupart des femmes n'étaient pas assez franches sur la violence domestique et les abus qu'elles subissent, cela était implicite dans beaucoup de leurs propos sur le contrôle, le comportement restrictif par leurs maris dans le contexte de relations de pouvoir inégales. Une femme a déclaré:

Etude de cas: la menace de la violence sexuelle

La discrimination, les effets d'une histoire de la violence sexuelle contre les femmes Haratines au sein de l'institution de l'esclavage et la persistance de l'esclavage et des pratiques esclavagistes rendent les femmes Haratines particulièrement vulnérables aux violences sexuelles au sein de la société mauritanienne. Cela peut se manifester à la maison, comme décrit par ailleurs, mais les laisse également plus exposées à de tels risques en public.

Dans un tel cas, une Haratine née en liberté, diplômée de l'université et célibataire a été attaquée et violée par des étrangers quand elle essayait de visiter un parent à l'hôpital. Elle avait pris un taxi tôt le matin, avec un homme et une femme à l'intérieur en plus du chauffeur de taxi. Le chauffeur a déposé la première femme, mais au

lieu de l'emmener, elle, à l'hôpital, il l'avait conduite à une plage déserte où lui et l'autre homme l'ont agressée et laissée sur place. Un passant l'a emmenée au poste de police, et de là, elle a été emmenée à l'hôpital. Les deux hommes ont finalement été arrêtés par la police.

La personne interrogée a décrit le soutien qu'elle a reçu d'une ONG locale dans le traitement du traumatisme causé par l'incident, et dit qu'elle prie pour avoir la force de le surmonter. Elle vit à la maison, et signale que sa famille a peur chaque fois qu'elle est en retard à la maison. À propos de la réaction de sa famille à l'incident, elle a expliqué «Certains d'entre eux ont trouvé cela très difficile au début, mais [depuis] ils ont tous été avec moi, pour me soutenir.»

« Je suis mariée à mon cousin, qui ne veut pas me voir. Il ne me donne rien à manger ou à porter. Il dit toujours qu'il n'a pas d'argent, et il ne peut pas quitter ses parents. J'ai résisté longtemps, vivant avec mes beaux-parents - la famille de mon oncle, qui est très autoritaire envers les femmes. »

Lorsqu'on lui a demandé directement si elle avait subi des violences domestiques ou sexuelles, cette interrogée a nié, disant à l'intervieweur: «Je ne suis pas une esclave.» Mais à la fin de l'entrevue, en réponse à la dernière question, elle a répondu, «J'étais l'objet de la violence».

Mariage forcé ou précoce

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, les mariages précoces forcés sont considérés dans le cadre des normes internationales comme une forme contemporaine d'esclavage. Le Code du statut personnel de 2001 prévoit le libre consentement des deux parties à un mariage; cependant, tandis qu'une femme adulte doit donner son consentement, pour une jeune fille le silence peut être considéré comme un consentement («le silence de la jeune fille vaut consentement»)⁵² Selon le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Code du statut personnel de la Mauritanie permet aux tuteurs d'autoriser le mariage des filles de moins de 18 ans.⁵³

L'étude de base a indiqué que le mariage précoce est un problème important chez les Haratines: la pauvreté est citée comme la principale raison pour laquelle les parents choisissent d'arranger des mariages pour leurs très jeunes filles. Un autre facteur indiqué dans l'étude est la réaction culturelle au viol, avec certains parents Haratines soucieux de minimiser le stigma du viol sur l'honneur de leur famille en offrant rapidement la victime en mariage. Dans les interviews, plusieurs femmes ont déclaré avoir été contraintes à des mariages précoces par leurs parents. Dans la plupart des cas, elles ont cité la tradition comme la raison de leur mariage forcé ou précoce et leur incapacité à refuser. Les récits de leurs expériences ont indiqué que le mariage forcé ou précoce pose, aux couples, des obstacles qui ne sont pas faciles à surmonter. Une femme a déclaré :

« Je travaille comme domestique pour soutenir mes quatre enfants. Je suis mariée mais je suis le seul pourvoyeur, car mon mari n'a pas de travail. Notre situation est vraiment catastrophique, et notre mariage a des difficultés parce que mon mari est trop proche de ses parents. Nous sommes mariés sans notre consentement - nos parents ont choisi pour nous, et la coutume veut que nous nous marions la personne que nos parents choisissent pour nous. »

L'abandon et le divorce

La recherche indique qu'il existe un certain nombre de facteurs qui semblent contribuer à l'abandon et le divorce au sein de la communauté Haratine en Mauritanie. L'un de ces facteurs est l'impact de la migration des hommes en quête de travail. Comme mentionné ci-dessus, les familles Haratines vivent dans un contexte marqué de plus en plus par la migration urbaine, où les effets du changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles forcent les anciens éleveurs ou agriculteurs à quitter leur terre pour essayer de trouver du travail dans les villes et les centres urbains dans les secteurs de la construction, du commerce ou autres domaines. Cet exode aurait été fréquent, à un certain niveau, pendant des décennies, les hommes revenant périodiquement, de leur travail dans les villes régionales ou centres urbains, dans leur terroir pour entreprendre la culture ou la récolte. Mais on croit que cet exode est devenu de plus en plus prononcé. En effet, ce phénomène a des conséquences graves, tel que le fait que les maris et les pères passent des durées de plus en plus longues loin de leurs familles - dans certains cas, les abandonnant complètement. Certaines sources indiquent que les taux de divorce et d'abandon ont grimpé dans certaines communautés.⁵⁴

Le mari d'une interviewée l'a quittée pour une durée de sept ans, ayant seulement un contact de téléphone entre eux. Elle était enceinte au moment de son départ, et elle a indiqué que l'incertitude de sa situation a affecté le développement de la grossesse. À son retour, ils sont revenus ensemble, mais il a quitté d nouveau et elle n'a pas eu de nouvelles de lui depuis. Elle ne sait même pas s'il est encore en vie. Elle était dans un état de grande détresse psychologique et difficultés matérielles, pour soutenir elle-même et sa fille en travaillant comme domestique. Depuis, elle a pris un autre mari et est enceinte, mais ses frères et sa communauté l'ont rejetée, la qualifiant de «prostituée». Elle recherche le soutien d'une ONG pour aider à stabiliser sa situation.

Dans le cas d'absence prolongée, le Code du statut personnel de la Mauritanie permet à la mariée de stipuler que son mari ne peut pas prendre une autre femme, ou bien elle peut avoir le mariage dissous par un juge et demander une indemnisation.⁵⁵ En pratique, cependant, il n'est pas clair si cette disposition s'applique. Dans de nombreux cas, le mari n'a plus de contact réel avec la famille, et offre peu ou pas de soutien. Les entretiens témoignent du préjudice et de la souffrance cela cause à certaines femmes et leurs enfants. Une personne interrogée a déclaré:

« Je suis divorcée de mon mari, qui m'a rejetée. Il se bat beaucoup, et rentre à la maison très tard, il a beaucoup d'autres femmes. Il m'a laissée parce que

j'osais exprimer mon malheur avec son comportement. Ce n'est pas acceptable ... Les femmes doivent être totalement soumises. Ses parents et notre imam étaient en sa faveur, et je suis retournée à mes parents. Il avait l'habitude de contribuer un peu pour soutenir les enfants, mais il ne le fait plus. J'ai décidé de vivre seule et faire face à la réalité de la vie avec mes enfants. »

Une autre femme a partagé une histoire similaire:

« Je vends du tissu au marché. C'est tout ce que je peux faire, puisque je n'ai pas étudié beaucoup. J'ai quitté l'école à 15 ans pour un mariage précoce, mais qui n'a pas marché. Mon mari m'a divorcé, et mes parents ne voulaient pas me ramener à cause de la honte à ma famille. Maintenant, je vis seule avec deux enfants. »

Une troisième interviewée avait eu sept enfants avec son mari quand il a commencé une deuxième famille. Elle a porté l'affaire devant les tribunaux. Elle a indiqué que, après de nombreuses difficultés économiques et morales, et avec l'aide d'une ONG locale, il ya deux ans, elle et son mari ont conclu une entente de pension alimentaire par laquelle il la prend, elle et ses enfants, en charge, selon ses moyens.

Le Code du statut personnel de la Mauritanie permet aussi à l'homme de s'engager dans la polygamie dans certaines conditions, y compris le consentement de la femme, et permet la répudiation des épouses et prévoit que le mariage peut être dissout à la seule volonté du mari.⁵⁶ Un certain nombre de femmes activistes ont

divorcées par leurs maris parce qu'elles ont refusé de se conformer au rôle de soumission qui leur est indiquée par la tradition sociale. Une femme, qui a travaillé pendant des années dans une ONG pro-Haratines a été abandonnée par son mari parce qu'il considérait son travail comme contraire à sa croyance religieuse. Elle a décrit la situation en Mauritanie en termes clairs:

« L'ignorance et la marginalisation économique sont systématiquement encouragées par nos autorités politiques et religieuses, avec des conséquences graves: la majeure partie des femmes Haratines sont réduites à l'emploi dans tous les travaux les plus serviles. C'est ainsi que j'ai décidé de rejoindre les efforts de certains autres, pour contribuer à la sensibilisation des femmes ... Certaines personnes n'en sont pas contentes. »

Une deuxième femme fait écho à cette expérience:

« Je travaille au sein de la société civile, pour une ONG qui sensibilise et essaie de changer les mentalités sur les groupes vulnérables tels que les analphabètes et ceux qui ne savent pas comment faire valoir leurs droits. Je le fais pour servir mon pays ... Plus d'une fois, j'ai été divorcée à cause de mon travail. Nous sommes une société «où les coutumes et traditions imposent des limites à la liberté des femmes. »

Ces cas illustrent la vulnérabilité des femmes courageuses qui travaillent pour améliorer leur propre situation et celle de leur communauté plus large vis-à-vis des valeurs sociétales répressives.

Etude de cas: l'expérience de l'abandon

Une femme enceinte a indiqué qu'elle et ses deux fils ont été abandonnés par son mari. Il était son cousin et a été choisi pour elle par ses parents: comme elle le dit, «Je ne pouvais pas refuser leur choix.» Elle ajoute: «J'ai résisté aux conditions dans lesquelles je vivais pendant un temps long, mais quand il [son mari] a pris une seconde épouse, et ne donnait plus rien pour soutenir nos enfants, et bien ... »

Depuis qu'il a pris une seconde épouse, son mari ne lui donne plus ni nourriture ni habits, et ne contribue en rien à l'entretien de leurs enfants. Pour survivre, elle travaille comme domestique pour certains Maures

blancs, qu'elle décrits comme étant bons envers elle; ses frères l'aident aussi quand ils le peuvent. Elle indique que les hommes Haratines ont une meilleure chance, car ils peuvent, au moins, quitter la maison pour chercher du travail, une option qui n'est pas à sa disposition. Elle lutte pour joindre les deux bouts, notamment parce que sa grossesse l'a fait se sentir malade et entravé sa capacité à travailler, et parce que, même si elle a des documents d'identité, ils sont en la possession de son mari qui refuse de les lui donner. Elle a demandé l'aide d'une ONG de soutien.

Facteurs et aspects de la marginalisation

Bien que les histoires de vie de beaucoup de femmes Haratines en Mauritanie, y compris les interviewées du présent rapport, reflètent un courage et une détermination extraordinaires, les obstacles à leur pleine jouissance d'une certaine gamme de droits de l'homme sont néanmoins considérables. Un certain nombre de problèmes essentiels sont évidents dans la perpétuation des abus et de la discrimination, reflétés par les témoignages recueillis ici. Alors que la dynamique de cette marginalisation est complexe et de multiples-couches, certains des principaux facteurs sont résumés ci-après.

Les femmes Haratines en tant qu'individus

Le manque d'éducation et d'opportunités est auto-régénérateur et handicapant. Sous l'institution de l'esclavage, les maîtres privent leurs esclaves de toute forme de l'éducation, de la formation dans les compétences de la vie ou de la préparation pour la survie dans le reste du monde. Bien que ceci est le résultat direct des abus et exploitation par leurs anciens propriétaires, cela peut être une source de honte pour les esclaves nouvellement affranchis. Comme les Haratines sont soumis à des préjugés et de la discrimination par d'autres groupes en Mauritanie, ce sentiment de honte semble persister même des générations après qu'une famille Haratine aurait échappé à l'esclavage. Les Haratines nés en liberté se voient refuser un accès égal à l'éducation et aux moyens de subsistance; leur pauvreté en résultant alimente le préjugé qu'ils sont intrinsèquement inférieurs et incapables de changer.

Les femmes Haratines, en particulier celles qui sont nouvellement émancipées, sont objectivées par leurs maîtres et par d'autres en situation d'autorité. C'est ainsi qu'elles ont décrit être vues ou traitées comme des «biens», «objets sans valeur», «sans valeur», «animaux», «objets de plaisir», «sous-humains». Cette situation est liée à la pratique courante des élites esclavagistes de priver les femmes d'avoir contrôle sur leur vie ou de faire leur propre choix.

Les femmes Haratines dans la famille

Au sein de l'institution de l'esclavage, les maîtres prennent volontairement des mesures pour affaiblir l'institution de la famille. Ils brisent les familles nucléaires, séparant les parents des leurs enfants et les frères et sœurs les uns des autres ; ils ruinent les mariages Haratines en commettant des viols et de la servitude sexuelle contre les femmes Haratines. Ce qui leur prive de la protection et du soutien qu'un lien familial fort peut donner aux Haratines nés libres face aux difficultés.

L'oppression subie par les hommes Haratines, esclaves ou libres, est souvent répercutée dans leurs relations avec les femmes Haratines. De cette façon, les femmes Haratines font face à une double discrimination; elles sont maltraitées en tant que Haratines, et aussi en tant que femmes. Certains observateurs ont indiqué que les préoccupations des femmes sont marginalisées dans le mouvement antiracisme en général en Mauritanie; par exemple, le Manifeste Haratine d'avril 2013 mentionné ailleurs dans ce rapport, tout en évoquant les questions de genre en général, ne fait aucune référence aux expériences spécifiques des femmes Haratines.

Lorsque les maris ont la capacité de répudier unilatéralement leurs épouses et de dissoudre leur mariage, y compris dans le but de prendre une seconde épouse, les premières épouses et leurs enfants souffrent fréquemment. Selon les femmes interrogées, dans ces circonstances, l'homme consacre plus de temps et plus de son revenu sur sa seconde famille, au détriment du bien-être de la première.

Les Familles Haratines sont particulièrement vulnérables aux pressions sociétales plus larges, telle que l'augmentation des migrations urbaines, qui déstabilisent leurs liens familiaux déjà faibles. Lorsque les maris et les pères se déplacent vers les centres urbains pour trouver du travail, le gain monétaire éventuel à la famille est moins important que les risques pour sa stabilité. Beaucoup de chefs de famille qui quittent en quête de travail ne s'acquittent plus jamais de leurs obligations comme auparavant.

Les femmes Haratines dans la société

Les préjugés contre les Haratines sont tellement profonds que le fait d'être nés libres, ou d'être nouvellement émancipés, fait peu ou pas de différence à la perception des Haratines comme esclaves. D'autres identifient les Haratines par leur couleur de peau et les considèrent tous comme esclaves à se méfier de et à négliger, indépendamment de leur statut réel, leur passé ou leurs capacités. Les femmes nouvellement émancipées et celles nées libres travaillant au marché se voient refuser du microcrédit pour leurs petites entreprises; les femmes professionnelles sont privées de la promotion dans la fonction publique. C'est ainsi que les différences d'éducation et de revenu entre ces femmes ne sont pas pertinentes - la discrimination dont elles font face est la même.

Les femmes Haratines sont vulnérables à la violence et les abus sexuels. L'impact des générations d'esclavage, durant lesquelles les femmes Haratines ont été traitées comme des objets et ont été victimes de la prédation sexuelle continue des propriétaires d'esclaves, sans parler de la persistance de cette pratique aujourd'hui, signifie que, sur certains niveaux, il y a une tolérance accrue généralement des abus sexuels contre les Haratines. Les dispositions inadéquates du Code pénal mauritanien et, en particulier, son incapacité à définir le crime de viol, ainsi que la pratique d'accuser la victime d'adultère en cas de grossesse due au viol, rendent cette vulnérabilité encore plus profonde.

Les perceptions erronées sur la religion ont joué un rôle important en permettant l'esclavage et l'oppression des femmes au sein des foyers. Les esclaves ont été informés que leur situation était la volonté d'Allah pour leur vie; les femmes ont été abandonnées parce que leur travail ou leur

insistance pour avoir une voix dans leur mariage a été considérée par leurs maris contraires à leurs principes religieux.

L'abolition de l'esclavage est cruciale; Mais ce n'est qu'une première étape pour créer l'égalité. Les problèmes auxquels sont confrontés les Haratines nés en liberté se recoupent à un degré frappant avec ceux que rencontrent les femmes encore asservies: la vulnérabilité aux mariages précoces, l'abandon et la violence familiale; le manque d'éducation; perspectives de subsistance extrêmement limitées; manque de confiance dans les autorités; et l'expérience de la discrimination. La liberté importe, mais ne peut pas à elle seule corriger l'impact des siècles de domination.

Le manque de confiance dans les autorités est répandu parmi les Haratines. Parmi les anciens esclaves, la police et d'autres agents de l'Etat ont été utilisés comme des menaces ou des punitions, et ils étaient craints en conséquence. Même la plupart des femmes nées libres n'avaient jamais eu aucun contact avec des représentants du gouvernement. Une femme a dit que les autorités voient les Haratines comme des sous-humains, tandis que d'autres personnes interrogées doutaient que les gens au pouvoir savaient même de leur existence.

La terre est une question particulièrement problématique. Les problèmes liés à la propriété foncière doivent être abordés, en particulier lorsqu'elles concernent les anciens maîtres et les esclaves. Les récentes arrestations des militants anti-esclavagistes dans le cadre d'une campagne pour la réforme agraire ne sont qu'une indication de la sensibilité de cette question. Compte tenu des pressions autour des terres en raison du changement climatique et l'évolution des ressources, cette question sera un domaine de conflit potentiellement croissant si aucun mécanisme n'est pas établi pour traiter les litiges fonciers et assurer une répartition plus équitable.

Recommandations

Pour le gouvernement de la Mauritanie

En ce qui concerne la législation en vigueur:

- **Promouvoir la mise en œuvre et le respect de la législation de lutte contre l'esclavage.** En particulier, la loi de lutte contre l'esclavage de 2007 continue d'être bafouée aujourd'hui, malgré sa criminalisation claire de l'esclavage. Le gouvernement doit veiller à ce que cette législation soit mise en œuvre et de soutenir les efforts de plaider à cet effet. Cela devrait inclure le soutien et le financement des avocats indépendants et des organisations de la société civile pour leur permettre d'intenter des poursuites au nom des victimes afin de faciliter leur accès au système de justice. Cela devrait également être accompagné d'une formation à tous les niveaux d'application de la loi, y compris pour la police, les procureurs et les juges, sur des questions clés telles que la législation de lutte contre l'esclavage, les droits de l'homme, les droits des femmes et d'autres dispositions antidiscriminatoires.
- **Modifier les codes et les lois existants qui perpétuent la discrimination entre les sexes et la violence.** Une priorité immédiate doit être l'annulation de dispositions permettant le mariage précoce et l'octroi de tout contrôle en matière de mariage au mari. Les dispositions légales en matière de répression du viol et d'agression sexuelle devraient également être renforcées et soutenues par la sensibilisation et la mobilisation sur la responsabilité pénale.

Les préjugés sociaux et la discrimination:

- **Défier et combattre les préjugés populaires et les stéréotypes vis-à-vis des Haratines pour s'attaquer aux attitudes sociales qui sous-tendent leur discrimination.** En partenariat avec les associations civiles, les dirigeants communautaires et d'autres intervenants, le gouvernement doit mener une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale sur les formes d'esclavage moderne qui persistent aujourd'hui en Mauritanie. Le dialogue entre les groupes ethniques est essentiel. En outre, en s'appuyant sur l'affirmation

des valeurs islamiques dans la loi de 2007 criminalisant l'esclavage, le gouvernement devrait s'engager à entreprendre des consultations et des tables rondes d'une manière régulière avec les chefs religieux pour discuter de la façon dont les deux parties peuvent lutter contre l'esclavage en envoyant un message positif sur la base des valeurs islamiques contre cette pratique.

- **S'attaquer aux causes profondes de la discrimination contre les Haratines.** Bien que l'abolition effective de l'esclavage est essentielle pour mettre fin à l'exploitation des femmes Haratines, les autorités doivent également résoudre les inégalités plus larges qui affectent les anciens esclaves et leurs descendants pour empêcher la continuation des conditions analogues à l'esclavage. Cela comprend d'assurer la jouissance adéquate des services de base tels que l'éducation, l'application de l'égalité d'accès à la justice et à l'assistance juridique, la formation et autres moyens de vie. La question de la réforme agraire, y compris les questions et problèmes fonciers entre Haratines et Maures blancs, devrait également être abordée d'une manière transparente et équitable.

En ce qui concerne les mesures et les initiatives existantes:

- **Appuyer la société civile et les organes de contrôle dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre l'esclavage.** Bien que la feuille de route contre l'esclavage représente une étape importante, les progrès dans la réalisation de ses dispositions ont été jusqu'ici limités. Des mécanismes pratiques tels que les organismes consultatifs mixtes et les procédures de plaintes, avec des budgets adéquats pour le financement et la dotation en personnel, devraient être mises en place pour s'assurer que les représentants de la société civile et des communautés Haratines peuvent utilement éclairer la conception et le développement de ces mesures.
- **Établir et fournir des ressources pour des programmes visant à renforcer les familles par la lutte contre la nécessité de la migration urbaine.** Ces programmes pourraient inclure la distribution des terres, le soutien du revenu, la formation professionnelle et d'autres mécanismes pour aider les

chefs de famille à entretenir leurs familles sans avoir à les laisser derrière.

- **Améliorer la conception des programmes de sensibilisation et d'assistance pour cibler activement les Haratines vulnérables et démunis.** Comme une première étape importante, les autorités devraient mener une enquête et une évaluation à l'échelle nationale sur les conditions de la communauté Haratine pour identifier les besoins et les priorités. En particulier, les systèmes de soutien tels que la

dispensation de conseils, les centres de conseil d'emploi et la formation professionnelle doivent être mis en place au profit des esclaves nouvellement libérés, avec la participation des représentants reconnus de la communauté Haratine, y compris les femmes. Ces mécanismes devraient également être sensibles au genre, à travers la formation du personnel et d'autres mesures, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins particuliers des femmes et des filles nouvellement libérées.

Notes

- 1 Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH), *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences*, Mme Gulnara Shahinian, Additif: mission en Mauritanie, 24 Août 2010, A / HRC / 15/20 / Add.2, par. 34.
- 2 Voir notamment CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris ses causes et ses conséquences*, Mme Gulnara Shahinian: *Mission de suivi en Mauritanie*, le 26 Août 2014, A / HRC / 27/53 / Add.1; CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance*, Mutuma Ruteere, Additif: mission en Mauritanie, le 3 juin 2014, A / HRC / 26/49 / Add.1, par. 34.
- 3 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 7.
- 4 ASI, MRG et SOS-Esclaves, «Présentation à la 109e session du Comité des droits de l'homme de l'ONU (14 Octobre-Novembre 1 2013)», 9 Septembre 2013, par. 6, récupéré 19 Janvier 2015.
- 5 Fondation «Walk Free Foundation», Indice Global d'Esclavage, Récupéré le 6 Janvier 2015, <http://www.globalslaveryindex.org>.
- 6 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 6.
- 7 «Manifeste Pour Les Droits Politiques, Economiques et sociaux des Haratines au sein D'une Mauritanie unie, égalitaire et réconciliée Avec elle-même», Avril 2013.
- 8 RFI, «Les descendants des esclaves en Mauritanie manifestent», 30 Avril 2014, récupéré 19 Janvier 2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20140430-descendants-esclaves-manifestent-mauritanie>
- 9 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2014: Soutenir le progrès humain: Réduire les vulnérabilités et accroître la résilience*, New York, PNUD.
- 10 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), *Observations finales sur les deuxième et troisième rapports périodiques conjoints de la Mauritanie*, CEDAW / C / MRT / CO / 2-3 18 Juillet 2014, par. 5.
- 11 *Ibid.*, Para. 12 et 18.
- 12 L'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), «La sécurité alimentaire et les implications humanitaires en Afrique de l'Ouest et du Sahel», Note d'information no. 53, Février 2014.
- 13 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 'Profilé d'opérations HCR pour l'année 2015 par pays – Mauritanie', Récupéré le 6 Janvier 2015, <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/page?page=49e486026&submit=GO>.
- 14 Central Intelligence Agency (CIA), *The World Factbook*, récupéré le 6 Janvier 2015, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mr.html>.
- 15 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2014, *op. cit.*, par. 39.
- 16 ASI, «Le travail forcé en Mauritanie», présentation en conformité avec la convention no 29 de l'OIT sur le travail forcé, Juillet 2008, p. 2.
- 17 Gouvernement de la Mauritanie, Loi n ° 2007-048 du 3 septembre 2007 Portant incrimination de l'esclavage et Réprimant les Pratiques Esclavagistes, adoptées le 13 Décembre de 2007.
- 18 *L'Authentique Quotidien Mauritanie*, 'Khotba unifiée sur l'esclavage: Le faux bond du Grand Imam', 15 Décembre 2014, Récupéré le 6 Janvier 2015, <http://www.lauthentic.info/spip.php?article9402>.
- 19 Société des Nations, convention de supprimer la traite négrière et l'esclavage, de 1926, art. 1.
- 20 Nations Unies, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, 1956, Arts 1 (c) (i) et 2.
- 21 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2010, *op. cit.*, par 22-7.
- 22 ASI, MRG et SOS-Esclaves, *op. cit.*, par. 31.
- 23 *Ibid.*, Par 10-11.
- 24 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 20.
- 25 ASI, MRG et SOS-Esclaves, *op. cit.*, par. 31.
- 26 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2014, *op. cit.*, Résumé.
- 27 *Ibid.*
- 28 Philips, M., 'Mauritania: the thorn in the side of President Aziz digs deeper', («Mauritanie: l'épine dans le pied du président Aziz s'enfonce plus profondément»), Middle East Eye, le 23 Décembre 2014, Récupéré le 6 Janvier 2015, <http://www.middleeasteye.net/in-depth/features/Mauritania-thorn-side-president-aziz-digs-deeper-1896188481>.
- 29 Amnesty International, la Mauritanie doit lever les restrictions sur les militants anti-esclavagistes», 12 Novembre 2014, Récupéré le 6 Janvier 2015, <http://www.amnesty.org/en/news/mauritania-must-end-clamp-down-anti-esclavage-activistes-12/11/2014>.
- 30 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2010, *op. cit.*, par. 38.
- 31 *Ibid.*, par. 43.
- 32 *Ibid.*, par. 40.
- 33 *Ibid.*, par. 39.
- 34 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 40.
- 35 *Ibid.*, Par. 57.
- 36 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2010, *op. cit.*, par. 13.
- 37 L'information présentée au CDH par la Commission nationale des droits de l'homme de la Mauritanie A / HRC / 27 / NI / 1, 4 Septembre 2014, p. 3.
- 38 CEDAW, *op. cit.*, par. 16.
- 39 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2010, *op. cit.*, par. 41.
- 40 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 50. Dans sa réponse écrite à son rapport, le gouvernement de la Mauritanie a exprimé son désaccord et l'a renvoyé au programme de réduction de la pauvreté de l'agence Tamamoun. Voir: Réponse du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie au Rapport préliminaire du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de Racisme, de Discrimination Raciale, de xénophobie et de l'intolérance Qui y est associé, le 5 Juin 2014, A / HRC / 26/49/Add.2, point 46h. Néanmoins, certains critiques ont mis en doute l'efficacité de la Tamamoun.
- 41 ASI, MRG et SOS-Esclaves, *op. cit.*, par. 12.

- 42 CEDAW, *op. cit.*, par. 34.
- 43 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, 2010, *op. cit.*, par. 35.
- 44 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 50.
- 45 CEDAW, *op. cit.*, par. 42.
- 46 ASI, MRG et SOS-Esclaves, *op. cit.*, par 12 et 43.
- 47 CEDAW, *op. cit.*, par. 42.
- 48 *Ibid.*, Par. 40.
- 49 CDH, *Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme*, *op. cit.*, par. 7.
- 50 *Ibid.*, Par 26-7.
- 51 Gouvernement de la Mauritanie, Loi n° 2001-052 DU 19 Juillet 2001 Code du Statut Personnel Portant, le 19 Juillet 2001.
- 52 *Ibid.*, Art. 5 et 9.
- 53 CEDAW, *op. cit.*, par. 46.
- 54 IRIN, «L'Exode rural perturbe l'ordre social en Mauritanie», 16 Janvier 2014.
- 55 Gouvernement de la Mauritanie, 2001, *op. cit.*, Art. 28-9.
- 56 *Ibid.*, Art. 45 et 83.

Comment s'y impliquer

MRG s'appuie sur le soutien généreux des institutions et des individus pour poursuivre notre travail. Tous les dons reçus contribuent directement à nos projets avec les minorités et les peuples autochtones. Une façon utile de nous soutenir est de s'abonner à notre série de rapports. Les abonnés reçoivent les rapports réguliers de MRG ainsi que notre rapport de revue annuel. Nous avons aussi plus de 100 titres qui peuvent être achetés à partir de notre catalogue de publications et site Web.

En outre, les publications de MRG sont disponibles pour les organisations de minorités et peuples autochtones grâce à notre système de bibliothèque. Les publications uniques de MRG fournissent des informations bien documentées, précises et impartiales sur les minorités et

les droits des peuples autochtones dans le monde entier. Nous offrons une analyse critique et de nouvelles perspectives sur les questions internationales.

Nos produits de formation spécialisée comprennent des guides essentiels pour les ONG et d'autres sur les instruments internationaux de droits de l'homme, et sur l'accès aux instances internationales. De nombreuses publications de MRG ont été traduites en plusieurs langues.

Si vous souhaitez en savoir plus sur MRG, comment nous soutenir et travailler avec nous, veuillez visiter notre site Web www.minorityrights.org, ou communiquez avec notre bureau de Londres au minority.rights@mrgmail.org ou par téléphone : +44 (0) 20 7422 4200.

assurer les droits des minorités et les peuples autochtones

minority
rights
group
international



Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratines en Mauritanie

La Mauritanie est régulièrement classée comme le pire endroit au monde en matière d'esclavage, avec des dizaines de milliers de personnes toujours réduits en servitude totale à travers le pays. Cette pratique, en dépit d'être officiellement criminalisée, continue d'être maintenue par la marginalisation systématique de la grande population Haratine de Mauritanie. La situation est particulièrement précaire pour les femmes Haratines, qui sont victimes de discrimination en raison de leur sexe mais aussi de leur origine ethnique.

Le présent rapport, *Encore loin de la liberté: la lutte des femmes Haratine de Mauritanie*, s'appuie sur la recherche étendue et des témoignages directs des femmes Haratines. En plus de souligner la réalité quotidienne des abus et de l'oppression vécus par les personnes en servitude - allant de l'exploitation au travail, l'intimidation et la soumission au viol, la violence et la séparation forcée des familles - il explore aussi comment les Haratines anciens esclaves et leurs descendants se heurtent encore à la stigmatisation généralisée. La profonde discrimination vécue par les femmes Haratines, même au sein de leur propre communauté, est favorisée par la réticence des autorités à prendre des mesures significatives pour réduire de tels abus et violations.

Néanmoins, bien que ces obstacles puissent être écrasants, de nombreuses femmes Haratines ont démontré beaucoup de courage et de détermination dans leur lutte pour l'égalité et pour une plus grande autonomie dans leur propre vie. Malgré les dangers et la résistance profonde que leurs activités confrontent, y compris de la part des hommes de leur propre communauté, les femmes Haratines ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de leurs droits et l'obtention de réparation pour les abus commis à leur encontre. Bien que l'abolition immédiate de l'esclavage en Mauritanie soit une première étape cruciale dans la réduction de la plupart des pires abus et violations des droits humains commis contre les femmes Haratines, un processus plus large de réforme sociale et institutionnelle sera également nécessaire avant que leurs droits et sécurité puissent être assurés.

Ces questions ne peuvent être traitées que par un processus global et durable de réforme sociale et institutionnelle, avec la participation du gouvernement national, la société civile mauritanienne, les organismes d'application de la loi et la communauté internationale.

Minority Rights Group International 54 Commercial Street, London E1 6LT, United Kingdom

ISBN 978-1-907919-61-9

Tel +44 (0)20 7422 4200 Fax +44 (0)20 7422 4201 Email minority.rights@mrgmail.org

Website www.minorityrights.org  www.twitter.com/minorityrights  www.facebook.com/minorityrights

Visit the **Minority Voices Newsroom** pour des récits et histoires sur des les minorités et les peuples autochtones à travers de monde www.minorityvoices.org